

**République du Sénégal**

**Ministère de l'Economie et des Finances**

**Centre d'Etudes de Politiques pour le Développement**

**C E P O D**

**Etude sur la Diversification des Instruments de Financement des Petites et  
Moyennes Entreprises, intégrant entre autres l'utilisation de l'Epargne  
des Emigrés**

**Rapport de mission**

Septembre 2005

---

Cabinet CMD Conseils  
HLM Fass Paillote n° 55 F – Téléphone : 842 99 10  
Email : cmdconseils@yahoo.fr

## Résumé des principales Recommandations et Propositions de l'étude

Actions	OBJECTIFS	MESURES	ACTEURS
<b>I . ENVIRONNEMENT</b>			
<b>JURIDIQUE</b> Finalisation du Cadre Juridique des Entreprises d'investissement	- « d'apporter des garanties aux porteurs de titres de ces entreprises... » . - Permettre tant aux banques qu'aux détenteurs de capitaux importants de diversifier leur intervention à travers des structures disposant d'un cadre légal et réglementaire idoine.	- Loi Uniforme relative aux entreprises à capital fixe.	- Uemoa - Bceao - Etat
Réaménagement du cadre juridique des activités de micro finance	- Consolidation du secteur - Sécurisation - Efficacité - Diversification des activités	- Autorisation d'admission des SFD à l'émission de titres de créances négociables et de monnaie électronique - Admission de nouvelles formes juridiques de structures de micro finance.	- Uemoa - Bceao - Etat
<b>JUDICIAIRE</b> Amélioration de l'environnement judiciaire	- Faciliter le règlement du contentieux bancaire - Assurer les conditions d'une jurisprudence bancaire stable - Rendre plus efficace les voies de recours des créanciers	- Remise en œuvre du processus de création d'une charte bancaire ; - Appui à la formation des magistrats et auxiliaires de justice au contentieux bancaire.	- Bceao - Etat - Banques
<b>FISCAL</b> Amélioration de l'environnement fiscal des institutions financières	- Augmentation de l'offre de crédit - Lever les obstacles d'ordre fiscal	- Réduction de la taxe sur les opérations bancaires ; - Réaménagement d'une fiscalité différenciée sur les ressources longues.	- Uemoa - Bceao - Etat
<b>FINANCIER</b> Respect des normes internationales admises	- Qualité de portefeuille	- Allègement du dispositif prudentiel - Contribution à l'émergence de Sociétés d'Investissement.	- Uemoa - Bceao - Etats - Banques
<b>II. INSTITUTIONS DE FINANCEMENT ET STRUCTURES D'APPUI</b>			
<b>2.1 INSTITUTIONS DE FINANCEMENT</b>			
1. Développement de sociétés de Crédit-bail	- Résorber le sous équipement des PME - Accès au financement de l'investissement	- Création de sociétés de Crédit bail - Accès direct des sociétés de Crédit bail aux ressources du marché financier par le biais du refinancement de la BCEAO, l'émission de titres négociables, la Brvm...	- Bceao - Etat du Sénégal - Secteur privé

			- Bailleurs de fonds
2. Développement de sociétés d'investissements	- Captation de l'épargne des émigrés - Recyclage dans des activités productives	- Création d'entreprises d'Investissement	- Uemoa - Etat - Associations d'émigrés - Bailleurs de fonds
3. Création d'une banque de développement des PME	- Faciliter le financement des Investissements - Garantir les Investissements	- Guichet financement - Guichet garantie	- Uemoa - Etat - Secteur privé - Bailleurs de fonds
4. Réforme des banques spécialisées  - BHS  - Cncas	- Elargissement de leurs missions aux financement des Métiers connexes à leurs secteurs d'activités principaux	- Développement d'une clientèle PME spécialisées dans les différents métiers du BTP - Mutation du CNCAS en banque de développement de PME rurales et agroalimentaires	- Etat du Sénégal - Secteur privé - Bailleurs de fonds
5. Développement des SFD	- Collecte de l'épargne des émigrés - Financement de PME	- Création d'antennes locales	- Etat, Collectivités locales - Secteur financier - Associations d'émigrés - Ambassades
<b>2.2 STRUCTURES D'APPUI</b>			
1. Coordination des structures d'appui existantes	- Rationalisation des actions	- Création d'une structure de coordination	- Etat du Sénégal - Structures d'appui - Associations d'émigrés
2. Développement de la formation à l'entreprenariat	- Développer l'esprit d'entreprise au sein des populations - Faciliter la maîtrise des outils de gestion - Elaborer des plans de développement	- Extension du programme d'enseignement et de formation des jeunes	- Etat, Collectivités locales - Secteur privé

			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Associations d'émigrés</li> <li>- Organisations patronales</li> </ul>
3. Appui à la promotion des investissements des émigrés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer les émigrés sur les opportunités d'investissements</li> <li>- Informer sur les mécanismes et procédures d'investissements</li> <li>- Créer un interface entre entrepreneurs nationaux et des émigrés</li> <li>- Accompagner les porteurs de projets</li> <li>- Orienter les émigrés investisseurs vers les structures idoines</li> </ul>	- Création d'une structure d'appui à la promotion des Investissements des émigrés	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Etat, Collectivités locales</li> <li>- Secteur privé</li> <li>- Associations d'émigrés</li> <li>- Organisations patronales</li> </ul>
<b>III. DIVERSIFICATION INSTRUMENTS DE FINANCEMENT</b>			
- Regroupement des lignes de crédit	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Professionnaliser la gestion des lignes de crédit</li> <li>- faciliter l'accès aux bénéficiaires potentiels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonds de crédit</li> <li>- Fonds de garantie</li> <li>- Fonds de participation</li> <li>- Fonds d'appui- conseil, formation, suivi, encadrement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat</li> <li>- Bailleurs de fonds</li> </ul>
<b>3.1 INSTRUMENTS FINANCIERS</b>			
1. Développement de l'assurance crédit	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Minimiser les risques</li> <li>- Pallier l'insuffisance des garanties</li> </ul>	- Développer des cadres de collaboration : Institutions de financement/Assurances	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat</li> <li>- Associations professionnelles</li> </ul>
2. Développement de l'affacturage	- Faciliter la mobilisation de créances	- Cadre légal et fiscal incitatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>- UEMOA</li> <li>- BCEAO</li> <li>- Secteur privé</li> </ul>
<b>3.2 INSTRUMENTS NON FINANCIERS</b>			
1. Développement du crédit fournisseur	- Elargir les possibilités de crédit	- Sécuriser les relations d'affaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat</li> <li>- Secteur privé</li> </ul>

<p>2. Développement de grappes d'activités</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer le potentiel des entreprises membres (ressources, savoir faire...)</li> <li>- Renforcer la position des demandeurs de crédit</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration du cadre économique, fiscal</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat</li> <li>- Associations professionnelles</li> </ul>
<p>3. Appui à la création d'entreprises</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Minimiser les coûts d'investissements</li> <li>- Rapprocher les entreprises naissantes des normes de gestion...</li> <li>- Faciliter la relation avec les structures de financement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création de pépinières d'entreprises</li> <li>- Développer les antennes décentralisées des structures d'appui.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat,</li> <li>Collectivités locales</li> <li>- Associations patronales</li> <li>- Structures d'appui</li> </ul>
<p>4. Organisation de rencontres banques/ PME</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapprocher les positions des parties</li> <li>- Dissiper les préjugés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Extension d'initiatives telles que le « Bivouac des Entreprises », « Caravane des PME », « Business Forum »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat</li> <li>- Association professionnelles</li> <li>- Associations d'émigrés</li> </ul>
<p>- Amélioration du système d'information sur le financement des PME</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Clarifier et vulgariser les mécanismes, procédures et opportunités d'épargne et d'investissements du système sénégalais</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Utilisation des canaux officiels : Ministères, Missions diplomatiques, collectivités locales...</li> <li>- Création d'une base de données sur les instruments de financement des PME et d'un site Internet</li> <li>- Animation d'émissions radio et TV</li> <li>- Discussions thématiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat</li> <li>- Secteur privé</li> <li>- Associations d'émigrés</li> </ul>

## SIGLES ET ABREVIATIONS

ACDI	Agence Canadienne de Développement International
ADEPME	Agence pour le Développement et l'Encadrement des PME
A.P.B.E.F	Association professionnelles des Banques et Etablissements Financiers
APIX	Agence Nationale chargée de la Promotion, de l'Investissement et des Grands Travaux
BAD	Banque Africaine de Développement
B.E.I	Banque Européenne d'Investissement
B.O.A.D	Banque Ouest Africaine de Développement
B.C.E.A.O	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BRVM	Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
CDE	Centre de Développement des Entreprises
CDI	Centre de Développement Industriel
CNES	Conseil National des Employeurs du Sénégal
CNP	Conseil National du Patronat
D.P.S	Direction de la Prévision et de la Statistique
F.C.B.S	Fonds de contrepartie Belgo- Sénégalais
F.C.S.S	Fonds de Contrepartie Sénégalais-Suisse
F.N.G.P.F	Fédération Nationale des groupements de promotion féminine
FNPEF	Fonds National pour l'Entreprenariat Féminin
FNPJ	Fonds National de Promotion de la Jeunesse
F.P.E	Fonds de promotion économique
G.E.S	Groupement Economique Sénégalais
O.C.D.E	Organisation de Coopération et de Développement Economique
O.H.A.D.A	Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires
P.N.U.D	Programme des Nations Unies pour le Développement
P.I.B	Produit intérieur Brut
P.M.E	Petites et moyennes entreprises
S.F.I	Société Financière Internationale
S.F.D	Système Financier Décentralisé
SODIDA	Société du Domaine Industriel de Dakar
SONEPI	Société Nationale d'Etudes et de Promotion Industrielle
U.E.M.O.A	Union Economique et monétaire Ouest- Africaine

## Table des Matières

Résumé des principales recommandations et propositions de l'étude  
Sigles et abréviations

### **Cadre général de l' Etude**

I - Contexte de la mission	p .1
II - Problématique de la mission	p.6
III - Méthodologie et déroulement de la mission	p.7

### **1 ère Partie : Le Diagnostic du système de financement des PME au Sénégal** p.11

Chapitre 1 : L'Environnement du système de financement	p.11
Chapitre 2 : Les Institutions et les Structures de Financement	p.12
Chapitre 3 : Les Mécanismes et Instruments de Financement	p.31
Chapitre 4 : Les caractéristiques de la demande de financement	p.36

### **2 ème Partie : Eléments d'élaboration d'un système de financement des PME**

Chapitre 1 : Les principales initiatives et mesures pour l'amélioration du financement des PME au Sénégal	p.45
---	------

I. Les initiatives relatives à l'amélioration de l'environnement du système	p.45
II. Les initiatives relatives à l'amélioration de l' offre de financement	p.47
III. Les initiatives relatives à l'amélioration des instruments de financement	p.49

Chapitre 2 : Revue des systèmes de financement dans le Monde	p.53
--	------

I. en Afrique	p.53
II. en Europe	p.54
III. en Amérique	p.56
IV. en Asie	p.57

Chapitre 3 : Les éléments de consensus pour un système performant de financement des PME	
--	--

I. Les objectifs et stratégies de l'Etat	p.58
II. Les objectifs des autorités monétaires	p.60
III. Les attentes de l'offre de financement	p.60
IV. Les attentes de la demande de crédit	p.61
V. Les expériences de systèmes performants	

### **3 ème Partie : Les Propositions et Recommandations pour la diversification des instruments du financement des PME**

Chapitre 1 : Amélioration de l'environnement du système de financement	p.63
--	------

I. L'environnement juridique et judiciaire	p.63
II. L'environnement fiscal et financier	p.64

Chapitre 2 : Diversification des instruments de financement	p.66
I. Diversification des Structures de financement	p.66
II. Diversification des Instruments de financement	p.72
III. Elargissement de l'offre au secteur privé non financier	p.73
Chapitre 3 . Amélioration du Système d' Information	p.75
I- Les sources de l'information	p.75
II- La nature de informations	p.76
III- L'identification des destinataires	p.76

#### **4 ème Partie : Annexes :**

- Références Bibliographiques
- Modèles de questionnaires et de guide d'entretien
- Personnes rencontrées
-

## **CADRE GENERAL DE L'ETUDE**

### **I . Contexte de la mission**

#### **1.1 Situation socio- économique**

Le Sénégal est membre de l' Union Economique et Monétaire Ouest Africaine ( UEMOA) et de la Communauté Economique des Etats de l' Afrique de l' Ouest ( CEDEAO).

Avec une superficie de 197 161 Km<sup>2</sup> pour une population estimée à 10,1 Millions d'habitants, le Sénégal a une densité d' environ 50 habitants au Km<sup>2</sup> ; la population concentrée dans la région de Dakar (25 %) et dans le bassin arachidier ( 35 %) est très jeune ( 58 % des habitants ont moins de 20 ans ), à majorité féminine ( environ 52 %) et son espérance de vie est de 51,3 ans.

La population active actuelle atteint 42 % , celle scolarisée est de 55,7 % et le taux de croissance démographique est de 2,7 % .

Au plan socio-économique, La longue période de sécheresse des années 1970 , a engendré au Sénégal , deux phénomènes majeurs que sont :

- L'exode des populations rurales vers les centres urbains et plus particulièrement vers Dakar la capitale , accéléré l'urbanisation et fait qu' actuellement 45,1% de la population totale vit dans les villes.

- L'émigration des populations par vagues successives d'abord vers la France et l' Afrique puis vers les autres pays européens, l'Amérique , l' Asie et l' Océanie. En l' absence de statistiques officielles , les autorités publiques évaluent la population des sénégalais vivant à l' extérieur entre 2 (deux) et 3 ( trois) Millions de personnes.

Au plan macroéconomique , le Produit Intérieur Brut (PIB) est passé de 3114 Milliards en 2000 à 4023,7 Milliards de fcfa en 2004 soit une progression sur 5 années de 29,2% .

En 2004 , le taux de croissance économique du Sénégal s'est situé à 6,0 % contre 6,5 % en 2003, en raison du ralentissement des activités du secteur primaire qui s'est stabilisé à 2 ,3 % en dépit des effets du péril acridien et d'une mauvaise pluviométrie.

Les activités du secteur secondaire ont été marquées par une légère baisse de croissance de 6,7 % en 2004 à 6 ,5 % en 2003 en raison de la chute des extractions du secteur minier et de la baisse de la production des huileries (– 16%) ; et ceci en dépit de la croissance soutenue du secteur des Bâtiments et Travaux Publics avec une hausse de 13% en 2004 contre 10,3 % en 2003 suite à une forte progression de la construction des infrastructures de base et du dynamisme de la construction des logements des particuliers.

Le secteur tertiaire a enregistré une croissance de 6,8 % en 2004 contre 2,3 % en 2003 essentiellement tirée par la branche Transports et Télécommunications qui a affiché une progression de 10 ,6 % grâce à la hausse des activités de Télé services, consécutive à la libéralisation du secteur.

Les contributions à la croissance des secteurs primaire, secondaire et tertiaire ont été respectivement de 0,4 point , 1,4 point et de 4,2 points en 2004.

Les échanges extérieurs laissent apparaître un déficit constant de la balance commerciale qui est passé de 469,9 Milliards de FCFA en 2003 à 501 Milliards de fcfa en 2004 soit une dégradation de 31 Milliards de FCFA due à une hausse plus prononcée des importations sur les exportations.

Globalement, La croissance de l' économie a été portée par l'investissement qui a progressé de 7,9% du fait essentiellement de l' investissement privé . Les contributions à la croissance de la consommation, des investissements et des échanges extérieurs ont été respectivement de 4,7 points , 0,5 point et de 0,8 point.

Le taux d'inflation mesuré par le déflateur du PIB s'est situé à 1,9 % en 2004 contre 0,9 % en 2003 . Mesuré par la variation des indices moyens mensuels des prix à la consommation , il s'établit à 0,5 % soit à un niveau bien en deçà de la norme communautaire fixée à 3 % .Cette faible variation de 2003 à 2004 est essentiellement due aux effets combinés de la hausse du carburant et de la non progression des prix des produits locaux.

**Sources** : - Commission UEMOA Avril 2005, comité de convergence UEMOA-BCEAO  
- Bastat : Base de Données Statistiques de la BCEAO.

## **1.2 La Politique Monétaire et du Crédit**

### **L'Evolution de la Politique**

L'évolution des options de politique économique au sein de l' Union s'est accompagnée de modifications de la politique monétaire et du Crédit qui ont amoindri le rôle de refinancement de la Bceao au profit d'une mobilisation plus importante de l'épargne intérieure et un plus grand recours aux règles du marché qui ont favorisé un renforcement des ressources des établissements de crédits.

Cette évolution a connu quatre (4) grandes étapes que sont :

1- La politique monétaire de la BCEAO sur la période de 1962 à 1975, était axée principalement sur le régime des limites individuelles et des autorisations de réescompte en faveur des banques. Cette politique qui était accompagnée de l'application de faibles taux d'intérêts n'a pas été à même de contrôler la liquidité des économies et d'orienter les crédits vers les secteurs productifs.

2 - A partir de 1975 , et pour assurer le contrôle de la liquidité de l'économie, la BCEAO a mis en œuvre une politique sélective du crédit avec l' aide des instruments que sont le concours global et les réserves obligatoires dans le but d'orienter les finances bancaires vers les secteurs jugés prioritaires grâce à un système d'autorisations préalables.

3 – En 1989 et au sortir de la restructuration du secteur bancaire , le renforcement des mesures d'ajustement entrepris par les Etats s'est traduit par une libéralisation croissante

des économies et la mise en œuvre de réformes structurelles qui ont rendue nécessaire une adaptation des instruments de la politique monétaire et du crédit aux évolutions de l'économie.

Ce réaménagement visait trois objectifs principaux que sont la réduction du rôle de la monnaie centrale au profit d'une amélioration accrue de l'épargne ; l'abandon progressif des mécanismes administratifs au profit de moyens d'action plus souples et plus incitatifs ainsi que le renforcement de la surveillance bancaire avec la création de la commission bancaire.

4 - A partir de 1993 , le nouveau dispositif de gestion de la monnaie et du crédit a été basé sur la libéralisation des conditions de banque pour permettre une plus grande initiative aux forces du marché et l'utilisation du taux d'intérêt comme principal mécanisme de régulation.

Ce nouveau dispositif composé des trois volets que sont le marché monétaire par adjudication d'enchères régionales ; le système des réserves obligatoires et le régime des accords de classement a permis de restaurer la liquidité et la solvabilité des établissements de crédit.

Le secteur financier assaini a connu le renforcement de la viabilité du secteur caractérisé par une plus grande liquidité, une capitalisation satisfaisante et un plus haut degré de rentabilité .

Cette évolution a aussi favorisé un afflux de ressources intérieures et extérieures qui a entraîné une sur liquidité du système bancaire qui coexiste avec des besoins élevés de financement non satisfaits des PME.

### **1.3 La politique de Financement des PME au Sénégal**

Le financement de l'Entreprise au Sénégal s'est pendant longtemps limité au financement des entreprises nationales qui étaient essentiellement chargées de conférer de la valeur ajoutée aux ressources nationales ,et à celui des grandes entreprises étrangères

Ce financement se réalisait pour le secteur public et para public par l' endettement de l' Etat auprès des marchés financiers et des bailleurs de fonds . Les entreprises étrangères essentiellement françaises étant financées par les filiales des banques françaises implantées au Sénégal .

Au cours des deux premières décennies de l'Indépendance, Le système de production de biens et de services sous l' égide de l' Etat , du fait de ses charges excessives, du non renouvellement de ses investissements, du manque de compétitivité de ses entreprises et des effets des différents chocs pétroliers a entraîné une grave crise qui a conduit dans les années 1980 à l' adoption de programmes d' ajustements structurels constitués de volets d' assainissement des finances publiques et de nouvelles politiques sectorielles dans l' industrie et dans l' agriculture.

Auparavant une politique nationale de développement de PME au Sénégal avait commencé vers 1968 avec la politique initiée par l'Etat de promotion d'une classe d' « hommes d'affaires sénégalais » capables de créer des petites et moyennes entreprises devant constituer un secteur privé national et moderne .

Cette politique était articulée autour de structures d'appui et d'établissements tels :

- La Société Nationale d'Etudes et de Promotion Industrielle – Sonepi –
- La Sodida , Société de Développement de Domaines Industriels
- La Sosepra , Société Sénégalaise de Promotion de l' Artisanat
- La Société Nationale de Garantie Automobile – Sonaga –
- Le Code des Investissements
- La création de la Zone Franche Industrielle de Mbao
- La prise de participation dans le capital social des Banques des sociétés d' assurances
- La création de Banques et d' Etablissements spécialisés tels ( la Sofisedit pour le financement de l' industrie et la Sonaga , pour le financement des équipements et des automobiles)
- L'émergence d'organisations patronales regroupant des nationaux comme les Groupements Economiques du Sénégal - GES- .

Cette politique d'encadrement et de financement s'est poursuivie jusqu'à la fin des années 1980 , qui a vu le secteur financier connaître une grave crise et subir une vaste restructuration qui a quasiment liquidé toutes les Banques et Etablissements Financiers à majorité publique et laissé ainsi ,un grand vide au niveau de l' offre de financement des PME .

L'échec des politiques d' ajustement a conduit à la dévaluation du fcfa en 1994 et à la mise en œuvre d'une politique de désengagement de l'Etat du secteur marchand formulée à travers le Programme National de Développement du Secteur Privé articulé autour des axes stratégiques que sont :

- le renforcement des bases à long terme du développement
- l'amélioration de l'efficacité de l'intervention de l'Etat
- le renforcement des capacités du Secteur Privé

Au niveau du renforcement des capacités du secteur privé, Le poids marqué des Entreprises privées et plus spécifiquement des PME a conduit l'Etat du Sénégal, les autorités monétaires de même que les partenaires au développement , à mettre en œuvre un ensemble de dispositifs institutionnels et de soutien des initiatives privées .

Dans cette stratégie globale , les différentes politiques mises en place en direction des PME ont accordé une place centrale à la problématique du financement des PME et ont permis de disposer au Sénégal d'un système de financement des PME composé par :

- Les Institutions de Financement que sont les Banques et les Etablissements Financiers, les Institutions de Microfinance ainsi que les Projets et Programmes de développement .
- Les Structures d' Appui qui, à coté du dispositif d' offre de ressources financières sont composées par des institutions mises en place par l'Etat et

certaines bailleurs et sont tournées vers le renforcement des capacités techniques et humaines ainsi que la mise à niveau des PME pour accroître leurs capacités .

#### **1.4 Les mesures de dynamisation de l'intermédiation financière**

Dans le cadre des objectifs de la politique économique communautaire de l' UEMOA que sont entre autres la re dynamisation des investissements privés par l' amélioration de l' environnement juridique et judiciaire et l' amélioration de l' accès au financement pour la création et le développement de PME ; la politique monétaire et du crédit s'est accompagnée de mesures de dynamisation de l'intermédiation financière à travers :

- Le raffermissement du Droit des Affaires au sein de l' Ohada .
- La mise en place d'un système comptable ( SYSCOA ) devant permettre une amélioration des capacités d'analyse des Banques, en 1998.
- La sécurisation des moyens de Paiement.
- La reforme des systèmes de Paiement de la Bceao avec la modernisation du système d' échanges et de règlement des gros et des petits montants en temps réel ainsi que le développement d'un système de carte interbancaire sous régional qui a pour vocation de se substituer valablement à la monnaie fiduciaire commune que constitue le franc CFA.
- La promotion des moyens de paiements scripturaux et la détermination des intérêts exigibles en cas de défaut de paiement ( loi n° 2004-15 ).
- La fixation du montant de référence des opérations réalisées en monnaie fiduciaire ( arrêté n°007486 du 11 Novembre 2003).
- La création d'un comité Ouest Africain de Normalisation Bancaire et Financière – CONAFI- chargé de promouvoir un système de normes bancaires et financières .
- le désengagement régulier de l' Etat vis à vis du secteur bancaire et du secteur non bancaire qui a représenté respectivement 8,5 Milliards de fcfa et 3,3 Milliards de fcfa pour l' année 2004 .
- La baisse en 2004 des Taux du Marché Monétaire et des taux de prise en pension respectivement de 5,0 % à 4,50 % et de 4,50 % à 4,0 % pour favoriser la réduction des coûts des financements et encourager ainsi les initiatives d' investissements nécessaires à la croissance économique.

Au total, l'ensemble des mesures de dynamisation de l'intermédiation financière ainsi que de promotion des moyens de paiements scripturaux et électroniques a pour vocation de

se traduire pour les agents économiques par un accès plus facile aux services financiers , un recours accru au système bancaire ainsi qu' à un approfondissement des opportunités d' affaires.

## **II. Problématique de la mission**

D'une part, Les PME Sénégalaises définies par la Charte des PME à travers :

- la Petite Entreprise dont l'effectif varie de 1 à 20 employés et dont le chiffre d'affaires annuel est 50 Millions de f.cfa pour les entreprises de production et de 25 Millions de f.cfa pour les entreprises de services
- la Moyenne Entreprise dont l'effectif est inférieur à 250 employés et dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 15 Milliards de fcfa

ont des difficultés à financer leurs besoins d'investissements et de fonds de roulement au niveau de quasiment tous les secteurs d'activités économiques .

D' autre part, Les Institutions de financement connaissent depuis ces dernières années une situation de sur liquidité avec un afflux de ressources essentiellement à vue qu'elles cherchent à recycler à travers le financement des activités économiques .

Face aux besoins insatisfaits des Entreprises, le dispositif actuel de financement des PME montre ses limites et invoque le plus souvent, des facteurs liés au volume et à la nature de leurs ressources , à la mauvaise qualité des dossiers présentés, à l'insuffisance des fonds propres des PME , à l'insuffisance ou à l'absence de garanties , à l'absence d'informations financières fiables au niveau des PME, etc...

Depuis des années, plusieurs études commanditées par l'Etat du Sénégal , des structures d'encadrement , d'appui ou de réflexions ainsi que des organisations patronales , ont identifié les différentes entraves et préconisé des innovations, reformes et solutions aptes à jeter les bases d'une rencontre efficace entre l'offre et la demande de financement des PME sénégalaises .

Devant la faiblesse de l' épargne intérieure et l' accroissement constant des ressources financières constituées par les transferts d' argent des émigrés sénégalais qui sont officiellement évalués à 233 Milliards de fcfa en 2003 , l' étude des moyens de leur orientation vers les investissements productifs constitue aussi un des éléments de la problématique de notre mission .

Cette dernière tentera à la lumière des conclusions et recommandations des études antérieures , de proposer des pistes de diversification des instruments de financement des PME qui seront aussi appréciées à la lumière des approches liées :

- au genre , ceci en conformité avec la constitution du Sénégal qui dispose de manière claire , la prise en compte du genre dans toutes les politiques ;
- aux jeunes , avec la prise en compte des spécificités attachées aux PME créés par les jeunes.

- aux émigrés, dans un contexte caractérisé par la faiblesse de l'épargne intérieure et devant l'impact économique que peut représenter l'épargne des émigrés sénégalais orienté vers l'investissement ;
- à la localisation avec les entreprises implantées à Dakar et dans les autres régions.

### **III. Méthodologie et Déroulement de la Mission**

#### **3.1 La revue documentaire**

La mission a procédé à un recensement et à une collecte de toute la documentation disponible et traitant du thème du financement des PME.

Cette phase de recensement et de collecte a été réalisée au niveau de diverses sources dont des ministères, des organisations, des particuliers et des structures intervenant dans le domaine :

- Ministère de l' Economie et des Finances
- Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de la Microfinance et de l' Entreprenariat Féminin
- Centre d'Etudes de Politiques pour le Développement
- Direction de la Prévision et des Statistiques
- Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
- Agence de Promotion des Investissements et des Grands Travaux
- Agence de Développement et de Promotion des Entreprises
- Association Professionnelle des Banques et des Etablissements Financiers etc.

Au terme de cette phase, une analyse minutieuse des différents documents a été effectuée et a permis constituer une base de données contenant entre autres des éléments sur la situation actuelle des PME (typologie, nombre...), l'offre et la demande de financement des PME, les initiatives mises en œuvre pour promouvoir le développement des PME, les recommandations qui ont été faites dans ces différents documents .

#### **3.2 La collecte des données**

##### **3.2.1. Echantillonnage des PME**

La population d'étude est constituée de l'ensemble des PME détenant un Ninea et enregistrées à la DPS, soit un univers de base de 34 909 PME (cf.dps) duquel a été extrait un échantillon représentatif de 379 PME<sup>1</sup>, soit un seuil de confiance de 95 %. Compte tenu de diverses réticences rencontrées auprès des cibles, , il a été, finalement, possible d'enquêter 363 PME avec une marge d'erreur de 0,22% par rapport au seuil de confiance.

---

<sup>1</sup> Krejcie & Morgan, Handbook Research and Evaluation ; Statistical Technics and Analysis of Data 1970

A cet échantillon , a été appliquée la méthode des quotas selon la localisation et le secteur d'activités afin qu'il comporte en proportion la même composition que l'univers de base :

Dakar	:	77,11 %	soit 292 PME
Thies	:	6,8 %	soit 26 PME
Saint louis	:	3,38 %	soit 14 PME
Ziguinchor	:	1,05 %	soit 4 PME
Kaolack	:	2,51 %	soit 9 PME
Autres régions	:	9,15 %	soit 34 PME

Pour ce qui est des 34 PME représentant les autres régions, il a été procédé du fait de leur relative hétérogénéité géographique, à leur intégration dans les régions susmentionnées selon les mêmes proportions de représentativité.

### **3.2.2. Les Institutions du système financier**

La base de sondage est constituée de l'ensemble des institutions financières localisées à Dakar ; ces institutions financières sont composées de Banques, d' Etablissements Financiers , de Sociétés d' Assurances, de la Poste, des Institutions de Microfinance et de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières , soit un univers de 39 institutions.

En raison de leur nombre relativement faible et de leur localisation exclusive à Dakar, il avait été décidé d'effectuer une enquête exhaustive afin d'avoir un maximum de fiabilité sur les informations collectées.

Cependant, la mission n'a pu enquêter que 9 (neuf) Institutions du fait des difficultés d'accès à l' information au niveau des Banques . Ces Institutions du secteur financier se répartissent en six Banques, une Mutuelle d'Epargne et de crédit, une Institution de crédit-bail ainsi que La Poste.

### **3.2.3 Les Structures d' appui, d' assistance et de conseil**

La mission a pu s'entretenir avec 16 structures d'appui constituées essentiellement des Autorités (Ministères, Direction...) , de structures consulaires et d'organismes spécialisés dans l'encadrement et l'appui aux entreprises (Apix, Adepme...) qui ont constitué la base de sondage .

La revue exhaustive de ces structures a été privilégiée et ce pour les mêmes raisons que pour les Institutions du secteur financier.

## **3. 3. Outils de collecte**

Les différents instruments utilisés ont été fonction du type d'informations recherchées ; les deux principaux instruments utilisés sont le questionnaire et le guide d'entretien et certains entretiens ont fait l'objet de notes .

### **3.3.1. Le questionnaire**

Deux types de questionnaire ont été élaborés ; l'un destiné à l'offre de financement et le second à la demande de financement des PME.

En ce qui concerne l'offre de financement, les informations recherchées tournent essentiellement autour de la typologie des sources de financement accessibles aux PME, de la nature et des conditions de cette offre de financement, du type d'entreprises ciblées...

Pour la demande de financement, l'objectif est de collecter des informations relatives principalement à la structuration des entreprises, à l'accessibilité aux sources de financement et à leur perception des mécanismes et des conditions de l'offre de financement.

### **3.3.2 . Le guide d'entretien**

Le guide d'entretien a été privilégié pour les enquêtes au niveau des autorités et des structures d'appui. Il a ainsi permis de collecter des informations relatives surtout à leur rôle dans la promotion et le financement des PME afin de mieux cerner la pertinence de leur intervention mais aussi d'analyser les résultats déjà obtenus et les perspectives d'avenir.

## **3.4 Le déroulement de l'enquête**

L'administration des questionnaires et des guides d'entretien s'est déroulée sur 21 jours environ. Une équipe de 12 enquêteurs spécialisés en financement de PME (de niveau BAC + 4 minimum ) a été déployée sur le terrain pour procéder à ces enquêtes et leur répartition a été faite comme suit :

- Dix (10) enquêteurs à Dakar sept (7) affectés aux Entreprises , un (1) aux Autorités et Structures d' appui, d' assistance et de conseil et deux (2) au niveau des Institutions de financement .
- Un (1) enquêteur à Thiès ( axe Thiès et Mbour )
- Un (1) enquêteur qui s'est chargé de Kaolack et de Ziguinchor, en raison du faible nombre d'entreprises à enquêter et de la relative proximité de ces localités.

Au préalable, deux (2) séances d'explications des outils de collectes ont été tenues pour s'assurer de leur parfaite compréhension ; ceci dans le but d'avoir, au final, des informations fiables et exploitables.

## **3.5 Le traitement des données**

Les données primaires recueillies dans les questionnaires ont intégralement été traitées à l'aide des logiciels **Excel** et **SPSS**<sup>2</sup> qui intègrent les outils de l'inférence statistique, et qui ont permis une analyse très approfondie des résultats des enquêtes par la mise en évidence des corrélations qui existent entre les différentes variables définies.

---

<sup>2</sup> Microsoft Excel et Statistical Package for Social Sciences (SPSS) ; Logiciels de traitement de données et d'analyse.

Les données issues des guides d'entretien essentiellement qualitatives ont elles permis d'approfondir les analyses et d'appréhender les perceptions des différents acteurs par rapport au thème de la diversification des instruments de financement des PME.

## **1<sup>ère</sup> Partie : Diagnostic du système de financement des PME**

Les entraves au développement des instruments de financement des PME , identifiées par les études précédentes et confirmées par notre étude en cours se situent à divers niveaux que sont :

- L' environnement du système
- Les Sources et les Structures de Financement
- Les Instruments de Financiers
- La demande de financement

### **Chapitre 1 : Environnement du système de Financement**

L' environnement du système de financement des PME est à la fois juridique , judiciaire, économique, fiscal et financier.

#### **I. Environnement juridique**

De manière générale, un système de financement performant obéit à la nécessité de concilier deux intérêts contradictoires :

- L'intérêt de l'emprunteur qui voudrait bénéficier d'un financement peu onéreux sans vouloir trop engager ses biens ou sa personne.
- L'intérêt du prêteur qui subordonne l'octroi du crédit à l'exigence de projets viables et de sûretés .

En matière de « Droit du Financement »,Les matières juridiques fondamentales y attachées portent sur le Contrat de crédit, les taux d'intérêts, le Droit des garanties , le Droit des sociétés commerciales et le Droit du recouvrement.

- **Le Contrat de Crédit**

Les Actes Uniformes de l' OHADA pris dans le but de sécuriser les investissements à travers les structures juridiques de l'exercice de l'activité économique ne réglementent pas spécifiquement l'activité de crédit .

L'OHADA ne prévoit ni contrat de compte , ni type de contrat spécifique au crédit. Dès lors , il est d'usage de se référer aux dispositions internes du droit commun des contrats, et notamment les articles 525 et 535 à 543 du Code des Obligations Civiles et Commerciales sénégalais régissant les contrats de prêts d'argent et qui imposent un formalisme strict .

- Les taux d'intérêts

Les taux d'intérêts sont essentiellement régis par les dispositions du Décret n° 95-1004 du 7 Novembre 1995 relatif au calcul du taux effectif global des prêts à intérêts , et par l'arrêté n° 005169 du 29 Juin 1998 fixant le taux d'usure à 18% l'an pour les Banques et pour les Etablissements financiers et les SFD en deçà de 27% L'an ceci , dans le souci de protéger les emprunteurs .

Les effets combinés des politiques de la BCEAO et de la concurrence de plus en plus marquée dans le secteur ont fait que les taux d'intérêts au niveau des Banques , ont diminué de près de la moitié au cours des 10 dernières années et les taux d'intérêts moyens au niveau des SFD sont de l'ordre de 1,5 à 2% par mois .

Cependant pour les bénéficiaires; le problème principal reste l'accès aux ressources et non le coût de ces ressources qui sont disponibles chez les usuriers.

- Le Droit des sûretés

Les dispositions de l'OHADA en matière de sûretés accordent plus la priorité à la sécurité des transactions qu'à la facilitation de l'accès au crédit.

Les garanties usitées en matière de crédit sont limitativement énumérées par l'Acte uniforme de l'OHADA portant Droit des Sûretés et concernent : le gage de biens mobiliers, le nantissement, l'hypothèque et le cautionnement.

Ces sûretés qui sont réelles ou personnelles, mobilières ou immobilières portent souvent sur des biens qui ne sont pas dans le patrimoine des promoteurs et dirigeants de PME ; ce qui en limite l'usage.

D'autres limitations du choix des garanties résultent des coûts et du formalisme exigés pour la validité de ces garanties.

- Le Droit du recouvrement

Les procédures simplifiées de recouvrement de l'OHADA offrent la possibilité d'intervenir directement , par voie d'huissier ou par simple lettre pour le recouvrement de créances certaines et liquides , en cas de carence des voies amiables .

Cette procédure qui semble séduisante à première vue peut s'avérer inefficace devant un débiteur de mauvaise foi , ce qui remet en selle la voie du recouvrement de droit commun, qui est plus qu'aléatoire avec les difficultés d'administration de la preuve ainsi que la longueur et les coûts des procédures judiciaires ,qui ne s'accommodent pas toujours avec les montants parfois en cause .

- Le Droit des Sociétés commerciales :

Le Droit des sociétés commerciales ouvre peu d'opportunités au financement externe . Ces dernières sont contenues dans les dispositions régissant l'actionnariat des sociétés et les contrats de prêts classiques.

L'élargissement du champ du droit des investissements ne favorise pas le financement des initiatives ou du développement des PME.

## **II. Environnement judiciaire**

Les longs délais de procédure et l'instabilité de la jurisprudence gênent fortement l'activité de financement qui est régie par :

- deux principes de base que sont la sécurité et la rentabilité des opérations et ,
- deux risques majeurs que sont la perte et l'immobilisation des fonds prêtés.

Les conséquences des lenteurs et de l'absence d'une jurisprudence constante en la matière se traduisent par :

- un renchérissement du coût du crédit du fait de l'appréciation négative de ses risques par le prêteur et qui entraîne des surcoûts estimés aux alentours de 3 points
- une excessive prudence des banques qui peut aller jusqu'au refus de crédit.

De plus , elles conduisent à une systématisation de la prise de garanties de plus en plus lourdes.

## **III. Environnement économique et fiscal**

Les années de crise ont fait prospérer une économie de survie qui s'est développée en dehors des secteurs modernes et a donné naissance à un secteur économique dit « informel », « non structuré » ou « parallèle » .

Ce secteur qui est diversement apprécié comme une solution ou une conséquence de la crise , occupe environ 60% de la population active en milieu urbain.

Par définition, les acteurs de ce secteur se situent en dehors des systèmes de financement classiques dont ils ne remplissent pas les conditions d'accès ,et ont recours à des instruments de financement autres .

L' environnement économique est aussi caractérisé par la faible bancarisation de l' économie ( moins de 6%) qui a pour effet majeur une très grande circulation de la monnaie fiduciaire en dehors du système financier, difficilement mobilisable pour le financement des activités économiques

La fiscalité de l'épargne semble redevenue incitative pour les placements à long terme en obligations dans la mesure où depuis 1996 , le taux uniforme applicable de 13 % a été ramené à 6% pour les obligations de plus de (5) cinq ans ; avec une exonération totale pour les bons du Trésor .Les revenus de l' épargne qui étaient indistinctement taxés à 8 % sont en revanche taxés à 10 % pour les produits d' actions et de parts sociales et de 16% pour les autres revenus en l'occurrence les intérêts créditeurs sur comptes d' épargne .

Cette structure de la fiscalité privilégie les revenus des obligations ( placements ) par rapport aux dividendes qui rémunèrent les prises de participation (investissements directs) .

La fiscalité des Investissements privilégie le régime des exonérations totales sur une durée déterminée conformément aux dispositions du Code des Investissements du 16 Février 2004 et du statut des Entreprises Franches d'Exportation.

## **IV . Environnement financier**

### **4.1 Le Dispositif prudentiel de la Banque Centrale**

#### **4.1.1. Le Dispositif applicable aux Banques**

Dans sa contribution en date du mois d'Avril 2004, à la concertation sur les conditions de financement de l'économie, l'association professionnelle des banques et établissements financiers (A.P.B.E.F) a relevé que certaines dispositions de la réglementation prudentielle constituaient une contrainte à son offre de crédit.

Il s'agirait du système des accords de classement et du taux des réserves obligatoires.

##### **4.1.1.1 Le système des accords de classement – ratio de structure de portefeuille**

La banque centrale lors de la refonte de ses règles d'intervention et de sa politique monétaire en 1989 ,a accordé une priorité à la qualité des emplois bancaires .

Ainsi, un système des accords de classement a été mis en place Janvier 1992 obligeant les établissements assujettis à respecter un ratio de structure de portefeuille appréciant la qualité de ce dernier.

L'objectif selon la Banque Centrale est d'inciter les banques et établissements financiers à détenir des actifs sains et à leur fournir des outils d'analyse financière homogènes.

Le ratio de structure de portefeuille est défini par un rapport entre d'une part l'encours des crédits bénéficiant des accords de classement délivrés par l'institut d'émission à la banque déclarante ; et d'autre part le total des crédits bruts portés par l'établissement concerné: ce ratio doit à tout moment être égal ou supérieur à 60%.

Ce dispositif de suivi qualitatif a été réaménagé et assoupli en 2003, en ce qui concerne notamment les conditions de collecte des informations et les critères financiers retenus. Il exige désormais des banques de déposer des demandes d'accord de classement pour leurs cinquante (50) plus gros utilisateurs de crédit.

Le non respect de ce ratio par toutes les banques a amené d'aucuns à s'interroger sur l'utilité de son maintien dans le dispositif.

Cependant cette situation semble liée au fait que l'abondance actuelle des ressources financières non utilisées au niveau des Banques a fait disparaître leur besoin de refinancement auprès de la B.C.E.A.O et fait de la constitution des dossiers de demandes d'accord de classement une moindre priorité.

#### **4.1.1.2 Les réserves obligatoires**

Le niveau élevé du taux des réserves obligatoires a été évoqué par l' A.P.B.E.F comme une contrainte pesant sur ses capacités de financement.

Instrument de contrôle quantitatif de la liquidité, ce système est un moyen utilisé par la Banque Centrale pour agir au besoin sur la liquidité des banques et incidemment sur leur capacité à distribuer des crédits.

Le montant des réserves à constituer est calculé à partir d'une assiette constituée par des dépôts à vue et les crédits à court terme. Ce taux qui est modulable selon la conjoncture se situe à 9% actuellement pour le Sénégal et est le plus élevé de la zone Uemoa.

Ces sommes importantes déposées à la Banque Centrale et non rémunérées (92 563 Millions CFA au 31.12.2003 selon l' APBEF) sont selon les banques autant de capacités soustraites à l'offre de crédit.

#### **4.1.2 . Le Dispositif applicable aux Institutions de Microfinance**

Les principales contraintes contenues dans les instructions de la Bceao et relatives aux règles prudentielles de gestion des Institutions de microfinance sont relatives :

##### **4.1.2.1 La limitation des risques portés par une institution**

Cette instruction veut que les dépôts des membres couvrent l'ensemble des risques portés par l' institution en dehors des risques liés à des ressources affectées .

Compte tenu de la faiblesse de la capacité d' épargne des membres des Institutions de microfinance, cette instruction est un facteur limitant des crédits qui peuvent être distribués par ces Institutions.

##### **4.1.2.2 La couverture des emplois moyens ou longs par des ressources stables**

l'exigence de couvrir la totalité des emplois longs par des ressources longues constitue une contrainte pour la satisfaction des besoins d'investissements du fait du caractère très court des ressources, constituées essentiellement de dépôts sur des comptes à vue .

## **Chapitre 2 : Les Institutions et les Structures de Financement**

### **I . Les Institutions de Financement**

A l'instar des pays de l' UEMOA, le secteur financier sénégalais est constitué par le réseau des Banques et Etablissements Financiers ; les Compagnies d' Assurances ; les Caisses d'Epargne et les Comptes Courants Postaux ; les Institutions Mutualistes d' Epargne et de Crédit et la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières.

Les études antérieures sur l' offre de financement ont révélé les insuffisances du système financier pour répondre aux demandes de financement des Petites et Moyennes Entreprises du fait de plusieurs facteurs dont :

- Le manque d'institutions de financement spécialisées dans le financement des PME
- La non-maîtrise du risque PME par les sources de financement existantes.
- Le défaut d'institutions spécialisées dans l'évaluation des risques .

En dehors du financement interne ( personnel, familial ou amical ), Le financement des Entreprises Privées et plus spécifiquement celui des PME repose essentiellement sur :

- Les 12 Banques et les 2 Etablissements financiers en activité à fin 2004 qui procurent plus de 90% du financement des PME.
- Les Institutions de Microfinance , qui malgré leur implication qui de plus en plus grande dans le financement des PME représentent moins de 4% des financements globaux à l'économie.
- Les Projets et Programmes de Développement.
- La Coopération bilatérale et multilatérale

#### **1.1 Le système Bancaire**

##### **1.1.1 Structuration du secteur Bancaire au 31 Décembre 2004**

Le secteur Bancaire était constitué de :

12 Banques dont 10 généralistes et deux spécialisées dans l' agriculture , l'habitat que sont :

- Société générale de Banques du Sénégal-SGBS-
- Compagnie Bancaire de l' Afrique occidentale-CBAO-
- Banque internationale pour le Commerce et l' Industrie du Sénégal- BICIS-
- Banque de l' Habitat du Sénégal-BHS-
- Crédit Lyonnais Sénégal-CLS-
- Banque Sénégal-Tunisienne-BST-
- Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal-CNCAS-
- Citibank N.A Dakar
- Ecobank Sénégal
- Bank of Africa Sénégal- BOA-

- Banque Islamique du Sénégal- BIS-
- Banque Sahélo Saharienne pour l' Investissement et le Commerce – BSIC –

et de deux ( 2) Etablissements de Crédit spécialisés dans :

- Le Crédit bail : Compagnie Ouest Africaine de Crédit Bail – Locafrique -
- La vente à crédit : Société de crédit et d' équipement du Sénégal – Socres -

### **1.1.2. Les Ressources du secteur bancaire**

L' essentiel des ressources mobilisables pour être orientées vers le financement des PME , se localise au niveau des Banques à travers les dépôts de la clientèle .

Ces ressources qui sont essentiellement à vue , connaissent une progression constante du fait que les Banques développent de plus en plus :

- des instruments financiers nouveaux à travers les comptes d' épargne , la monétique, etc.
- une politique de plus en plus agressive de proximité par le biais du développement de leurs implantations .

Les ressources globales du secteur se sont élevées en 2003 à 1332 Milliards , en croissance de 201 Milliards par rapport à 2002 soit 17,8 % .

Les fonds propres nets en 2003 se sont consolidés à 121 Milliards contre 109 Milliards de fcfa en 2002 et assuraient la couverture des emplois globaux à hauteur de 11,2 % .

Les dépôts et les emprunts représentaient en 2003 , 85 % des ressources globales et les ressources diverses étaient de 82 Milliards de fcfa.

Les bénéfices nets du secteur se sont élevés à 25 Milliards de fcfa en 2003 contre 22 Milliards de fcfa en 2002.

### 1.1.3 Les Emplois du secteur

#### le volume des emplois

Années	1999	2000	V°%	2001	V°%	2002	V°%	2003	V°%
<b>Crédits à l'économie</b>	483 012	622198	<b>28,8</b>	651783	<b>4,7</b>	682004	<b>4,6</b>	782062	<b>14,6</b>
<b>Crédits à la clientèle</b>	<b>455 483</b>	<b>584259</b>	<b>28,8</b>	<b>612156</b>	<b>4,77</b>	<b>635973</b>	<b>3,8</b>	<b>753097</b>	<b>18,4</b>
<b>Crédits à court terme</b>	279 956	373937	<b>33,6</b>	374218	<b>0,07</b>	390579	<b>4,3</b>	499098	<b>27,8</b>
<b>Dt crédit de campagne</b>	1 732	0		5001		879		3600	
<b>Crédits à moyen terme</b>	145 854	179159	<b>22,8</b>	206278	<b>15,1</b>	213225	<b>3,3</b>	220363	<b>3,3</b>
<b>Crédits à long terme</b>	29 673	31163	<b>322,1</b>	31660	<b>1,5</b>	32169	<b>1,6</b>	33636	<b>3,7</b>
<b>Crédits en souffrance</b>	27 529	37939	<b>37,8</b>	39627	<b>4,4</b>	46231	<b>16,6</b>	28965	<b>- 59</b>

Source Bceao : NIS – N° 552 – Novembre 2004- Statistiques monétaires –

Les crédits à la clientèle connaissent une progression constante sur les cinq dernières années de l'ordre de plus de 10% l'an due essentiellement à une forte croissance des crédits à court terme qui représentent 51% des crédits et à un triplement des crédits à long terme aux particuliers (322,1%).

Ainsi, les crédits à la clientèle se sont établis en 2003 à hauteur de 753 Milliards de fcfa contre 635 Milliards en 2002 soit une hausse de 18,4% sur l'année. Cette progression s'est confirmée avec un volume de crédits directs dans l'économie de 874 Milliards en 2004 et un encours de crédits de 1100 Milliards de fcfa en 2004, dont 35% des crédits à moyen terme.

En dépit de ces concours, l'économie sénégalaise reste sous bancarisée et son financement bancaire reste largement concentré sur le secteur économique dit moderne.

### Evolution des crédits à l'économie par terme

	1999	2000	2001	2002	2003
% créd. CT / Crédit à l'écon.	57,9%	61,06%	57,41%	57,26%	62,80%
% crédits MT/Crédits l'éco.	30,20%	28,80%	31,60%	31,20%	28,10%
% crédits LT/ crédits à l' éco	6,10%	5,00%	4,80%	4,70%	4,30%
Tx de croissance Crédits à l'éco		28,80%	4,75%	4,60%	14,60%

Source : BCEAO (NIS - Nov. 2004 et Rapport annuel 2003)

La part relative des crédits à court terme continue de prédominer et de progresser. Les crédits à moyen et long terme continuent aussi de progresser d'où une hausse constante des crédits accordés par le secteur bancaire .

### Répartition des utilisations de crédits par secteur d'activités

#### ▪ Crédits à court terme

	2001	2002	2003	2004
<b>Secteurs D' activités</b>	<b>31 Décembre</b>			
1.Agriculture, sylviculture et pêche	17 888	17298	16461	17 055
2.Industries extractives	3 131	3362	2 039	2 293
3.Industries manufacturières	139 714	167360	234542	204 733
4. Electricité, gaz et Eau	11960	11087	21222	28 618
5.BTP	37104	40180	41595	23 540
6. Commerce Gros et Détails, Restaurants-Hôtels	195390	178693	177165	142 083
7.Transports,Entrepôts et Communications	24 901	27408	33149	41 307
8. Assurances, Affaires immobilières, Services aux entreprises	28942	33784	40769	23 624
9.Serv. fournis à collectivité...	66099	62361	68716	71 320
	<b>525129</b>	<b>541523</b>	<b>635678</b>	<b>554573</b>

Les Crédits à court terme sont essentiellement alloués aux industries manufacturières ( 36,9%) et au secteur du commerce (25.6%) en 2004.

Cette répartition confirme la tendance notée en 2003 et qui consacre pour la première fois la suprématie des industries manufacturières sur les activités de commerce.

Cette tendance est soutenue par un quasi doublement des crédits accordés à la branche des industries chimiques dont l'essentiel des entreprises est hors du champ de notre étude .

▪ **Crédits à moyen et long terme**

	2001	2002	2003	2004
<b>Secteurs D' activités</b>	<b>31 Décembre</b>			
1.Agriculture, sylviculture et pêche	8730	9190	8797	5 897
2.Industries extractives	2799	3878	2615	1 327
3.Industries manufacturières	62171	61386	55893	38 880
4. Electricité, gaz et Eau	20667	17696	6867	6 014
5.BTP	9189	8761	8903	5 040
6. Commerce Gros et Détails, Restaurants-Hôtels	42759	46884	44175	41 785
7.Transports,Entrepôts et Communications	9486	26645	17222	13 482
8. Assurances, Affaires immobilières, Services aux entreprises	18630	21882	20303	21 695
9.Serv. fournis à collectivité...	48652	44951	49434	66 400
	<b>223083</b>	<b>241273</b>	<b>214209</b>	<b>202 520</b>

Sources : Bceao- Rapport annuel 2003

Les Crédits à moyen et à long terme représentaient 202 520 Millions de F CFA en 2004 contre 214 209 Millions de F CFA en 2003 et 241 273 millions de F CFA en 2002 .

Ils représentent 26,7% des emplois en 2004 contre 25,2% en 2003 .Ces concours ont été essentiellement affectés aux industries manufacturières (26,1%), au commerce (20,6%), et aux particuliers, pour 2003.

La répartition des crédits par secteur d'activité en 2004 confirme la faiblesse relative des crédits à moyen et long terme. Elle indique par ailleurs l'affectation de l'essentiel des crédits aux secteurs du commerce (20,6%) et de l'industrie manufacturière (19,2%).

Il est à noter que la tendance remarquée, pour ce qui est des crédits à court terme, et relative à la prééminence des crédits octroyés aux industries manufacturières par rapport au commerce est totalement inverse en ce qui concerne les crédits à moyen et long terme.

En 2004, les montants alloués au commerce sont pour la première fois supérieurs à ceux octroyés aux industries manufacturières.

Les crédits à long terme représentent une part minime et concernent pour l'essentiel des prêts pour l'acquisition de l'habitat, les industries de produits alimentaires et la réalisation d'investissements de renouvellement.

Le secteur qui accède le plus difficilement au crédit est le secteur primaire avec l'agriculture , la chasse, la pêche, la sylviculture qui représentent globalement 3,07 % des crédits à court terme et 2.9 % des crédits à moyen et long terme en 2004 .

#### **1.1.4 Les Résultats du secteur bancaire**

Le produit net bancaire de 2003 a progressé de 4 Milliards de fcfa par rapport à 2002 pour s' établir à 92 Milliards de cfa.

La marge globale d'intermédiation quand à elle recule à 5,7% en 2003 contre 6,4% en 2002 sous les effets combinés d'une baisse du rendement moyen des prêts qui s'établit à 8,7 % contre 9,9 % en 2002, atténuée par une baisse du coût moyen des capitaux empruntés .

Le taux de marge nette passe de 25,0 % à 27,6 %(résultat net/produit net bancaire).

Le coefficient de rentabilité progresse de 17,4 % à 17,9 % entre 2002 et 2003 ( résultat net/fonds propres).

#### **1.2 Le système financier décentralisé du Sénégal**

Conformément aux objectifs de la lettre de politique sectorielle de la Microfinance au Sénégal qui est en passe de l'objet d'une loi d'orientation ,l'Etat du Sénégal assigne au secteur , deux objectifs majeurs que sont :

- La lutte contre la pauvreté
- Le financement des Petites et Moyennes Entreprises .

Ces objectifs qui peuvent paraître contradictoires selon les différentes définitions de la Microfinance se fondent en un objectif unique de création de richesses au sein des populations par le biais de l' accompagnement de leurs initiatives économiques .

Ainsi , La microfinance constitue un outil de financement alternatif au financement bancaire qui permet de :

- libérer les initiatives populaires et ,
- d'insérer dans les circuits économiques modernes des catégories de populations jusqu'ici exclues ; telles les femmes et les jeunes.

En complétant le système de financement des activités économiques , notamment en adaptant les méthodologies d' octroi, de garanties et de remboursements des prêts aux conditions des exclus du secteur bancaire . Ce système a ,au cours des années développé de façon constante sa contribution au financement de la création ou du développement d' entreprises à travers un dynamisme que traduisent les données suivantes :

	<b>Déc.2002</b>	<b>Déc.2003</b>	<b>V°</b>	<b>Déc.2004</b>	<b>V°</b>
<b>Dépôts</b>	28 738,0	33 312,94	15,9%	49 283,61%	47,9%
<b>Crédits</b>	27 336,02	36 911,64	35%	56 604,72	53,35%
<b>Membres</b>	369 743	446 023	20,6%	546 959	22,63%

Source total industrie : BCEAO , Evolution des principaux indicateurs des Sfd en Dec 2004 .

Au plan financier, les structures financières décentralisées du Sénégal ont distribué en Décembre 2004 , 56 604 milliards de fcfa d' encours de crédits et mobilisé un encours d'épargne de 49,283 milliards de fcfa .

Au plan social, le secteur de la Microfinance qui enregistrait à fin 2003, un sociétariat de 446 023 adhérents a progressé pour atteindre 546 959 adhérents à fin 2004 .

La professionnalisation du secteur a entraîné la reconnaissance et la différenciation des besoins des entrepreneurs et des besoins des particuliers qui devient de plus en plus nette dans le secteur avec :

- La spécialisation d' institutions dans le crédit aux entrepreneurs : Alliance pour le Crédit et la Production – Acep –
- La création d'unités spécifiques destinées aux Entrepreneurs au sein des Institutions : Centre de Financement des Entreprises - CFE du Pamecas-
- Le développement de services à travers les activités de promotion des membres – FNGPF-

Le dynamisme du secteur cache cependant des disparités et des insuffisances aux niveaux de :

- La répartition géographique des structures qui sont concentrées à 40% entre les régions de Thiès et de Dakar alors que les régions de Fatick, Ziguinchor et Tambacounda accueillent ensemble moins de 15% des structures.
- La concentration du marché dominé par quatre (4) institutions qui distribuent plus de 80% du crédit .
- La faiblesse du volume des financements qui atteint à peine 3,3% des crédits à l' économie .
- La rareté des ressources longues dans le secteur .
- Les difficultés de refinancement des Institutions.
- Les difficultés d'intégration au secteur financier .

Les études des Institutions de financement ont révélé les insuffisances du système financier pour répondre aux demandes de financement des Petites et Moyennes Entreprises du fait de plusieurs facteurs dont :

- la non prise en compte des PME par les Institutions Financières ; Les enquêtes sur l'offre de financement révèlent que seule la moitié des banques dispose d'un guichet PME au sein de leur institution. Cela met clairement en évidence le fait que les banques, dans leurs offres de services, ne prêtent pas une grande importance aux PME.

### **1.3 La Coopération multilatérale et Bilatérale**

Dans le cadre de la coopération multilatérale et bilatérale , les partenaires du Sénégal financent directement ou indirectement les entreprises privées sénégalaises à travers divers instruments ( projets , programmes et lignes de crédits) .

Les principaux partenaires du Sénégal dans le cadre de la coopération multilatérale sont :

- La Banque Africaine de Développement avec son département dédié au secteur privé, le Fonds Africain de Développement de la Microfinance en Afrique – AMINA-, le Fonds de Promotion Economique – FPE –
- Le Programme des Nations Unies pour le développement – PNUD-
- La Banque Ouest Africaine de Développement –BOAD- et ses filiales que sont « Cauris Investissements » et « le Fonds Ouest Africain d'Investissements ».
- La Société Financière Internationale – SFI – du groupe de la Banque Mondiale
- La Banque Européenne d' Investissements – BEI- qui gère les opportunités offertes par l'Union Européenne dans le cadre des accords entre les pays Européens et ACP à travers : le Centre de Développement Industriel – CDI-, l' appui aux entreprises ACP-FACT-, LE Fonds de refinancement – EBAS – ,le Centre de développement des Entreprises – CDE – et Pro-invest qui sont des instruments de facilitation d'investissements.

La coopération bilatérale offre des opportunités de financement des PME dans le cadre des accords que le Sénégal a signé avec certains pays . Ces accords donnent naissance à des programmes qui sont exécutés soit par les missions économiques de ces pays soit directement par des services centraux de l' Etat . Ainsi, les PME peuvent bénéficier des interventions de :

- La France ( Agence Française de Développement – AFD-)
- L' Allemagne ( GTZ)
- La Belgique ( Coopération Technique Belge – CTB-)
- Le Canada ( Agence Canadienne de Développement International – ACDI-)
- Les Etats Unis d'Amérique ( USAID)
- Le Danemark ( Danish Agency for Development Assistance - DANIDA),
- L' Italie ( Commodity Aid)

Ainsi que d'autres pays tels : Le Japon, les Pays Bas, le Royaume Uni, La Suède.  
Les ressources publiques allouées au financement des PME sont essentiellement constituées par le financement des :

- différentes structures publiques d'appui, d'assistance et de conseil aux entreprises ;
- contributions financières au financement de lignes ou de fonds de crédits ;
- contreparties financières de l'Etat au niveau des Projets et Programmes de Développement.

### **1.3.1 Les Lignes de Crédit**

Pour faciliter l'accès au financement des PME, en discriminant positivement selon certains critères, l'Etat du Sénégal a négocié auprès des bailleurs de fonds des lignes de crédit qui sont gérées par les Banques, les Etablissements Financiers et les systèmes financiers décentralisés, et qui fonctionnent selon des conditions fixées par l'Etat.

Ces différentes lignes concernent les cibles jugées prioritaires au niveau des options stratégiques de l'Etat du Sénégal que sont :

- Les Petites et Moyennes Entreprises éligibles au Fonds de Promotion Economique – FPE-
- L'agriculture, soutenue par divers fonds dont le Fonds du Projet de modernisation et d'intensification agricole – PMIA -, La ligne du fonds international pour le développement agricole (FIDA) pour le financement de petits projets ruraux et rétrocédé à la CNCAS et pour le financement de GIE agricoles, d'élevage et de pêche
- L'Artisanat à travers le Fonds Boad /Artisanat.
- Divers secteurs d'activités comme l'artisanat, le maraîchage, l'aviculture, etc...à travers le Fonds Européen de Développement (FED), le Fonds de Contrepartie Belgo-Sénégalais, le Fonds d'impulsion de la Microfinance.
- Les jeunes à travers le Fonds National de Promotion de la Jeunesse et le Fonds pour la promotion de l'emploi.
- Les Femmes avec le Fonds National de Promotion de l'Entreprenariat Féminin – FNPEF.

- Principales lignes de crédit utilisées -

Lignes de crédit	Montant	Cibles	Secteurs d'intervention	Nbre de demandes annuelles	Montants alloués Au 31/05/05
<b>DCEL</b> -FCBS	1 809 436 818	IMF	Microfinance	-	791 298 527
<b>ACEP</b> - Ligne SGBS - Prêt FCBS	1 000 000 000 200 000 000	- -	- -	10 000 -	- -
<b>Dir. Emploi</b> - F. N.A.E	400 000 000	-	-	2500	-
<b>Min. PME</b> - F. Impulsion M F - AWEX - F.N.E.F	550 000 000 150 000 000 1 200 000 000	IMF - Femmes	Microfinance	- - 1 650	350 000 000
<b>FNPJ</b> - Fonds de financement	1 400 000 000	Jeunes	Tous	4 000	+ 1 000 000 000
<b>FPE</b> - Crédit Artisanal - Financ. Agricole	3 000 000 000 700 000 000	Artisans Paysans	Artisanat Agriculture	- -	- -
<b>F.C.S.S</b> - Ligne	1 900 000 000	SFD	Agri., artisanat	86	45 000 000/demandes

Source : Enquête sur les Structures d'appuis

### 1.3.2 Les Fonds de contrepartie

Il existe de nombreuses structures d'appui au développement des PME dans le cadre de la coopération entre le Sénégal et les pays étrangers. Cependant, pour les besoins de cette étude l'intervention de deux (2) de ces structures a pu être clairement mise en évidence : le FCBS et le FCSS.

#### 1. Le Fonds de Contrepartie Belgo Sénégalais (FCBS)

Le FCBS est une structure mise en place dans le cadre de la coopération entre la Belgique et le Sénégal. Son objectif est de promouvoir les secteurs économiques à forte valeur ajoutée telles que l'agriculture, la pêche, l'élevage, l'artisanat, le tourisme...

Il intervient principalement dans la promotion des PME par le biais du SFD à la disposition duquel il met des fonds afin qu'il puisse répondre aux besoins de financement des PME.

## **2. Le Fonds de Contrepartie Sénégal Suisse (FCSS)**

Il a été créé dans le cadre d'une opération de désendettement du Sénégal vis-à-vis de la Suisse et à pour principale vocation, à l'instar du FCBS, d'appuyer les SFD dans la formation et l'aspect institutionnel pour un meilleur service à destination des PME .

Le fonds a, tout d'abord financé les PME à travers des crédits plafonnés à 25 millions de fcfa ; aujourd'hui, il intervient plutôt dans le refinancement des SFD en leur octroyant des lignes de crédit pour le financement de projets des membres de ces SFD mais également de PME .

### **1.3.3 Les Projets et Programmes de développement**

Les Projets et Programmes de développement financés par les bailleurs de fonds et l'Etat du Sénégal intègrent de plus en plus une composante d'appui aux initiatives économiques de base qui créent des petites entreprises , génèrent des emplois et distribuent des revenus en milieu urbain et rural .

Ces appuis peuvent être multiformes et porter sur la formation et le conseil en passant par l'assistance et la mise à disposition de fonds sous forme de subvention ou de crédits.

Ces initiatives qui viennent renforcer l'offre de financement aux PME visent souvent des cibles privilégiées .Nous citerons à ce niveau :

- Le Projet de lutte contre la pauvreté – Plcp-
- Le fonds d'insertion des sortantes des centres d'enseignement technique féminin
- Le Projet de promotion de l'Entreprenariat en milieu rural –Promer
- Le Programme de développement de l'Entreprenariat régional – Peder-, etc

### **1.3.4 Les Aides au retour des émigrés**

Les principales destinations d'émigration des sénégalais que sont dans le passé l'Allemagne et actuellement la France et l'Italie ont mis en place des programmes de retour /réinsertion des émigrés sous forme de ressources financières pouvant favoriser le financement des PME au Sénégal.

#### **1.3.4.1 Le programme italien d'aide au retour**

Le programme italien d'aide au retour de 1350 Millions de fcfa tirés « Commodity Aid II » fruit de la coopération et géré au plan local par le Ministère de l'Economie et des Finances est un système de crédit plafonné à 43 Millions de fcfa sur une durée de cinq années et destiné à l'achat de matériel italien dans des secteurs autres que le commerce et le transport , avec un différé de un (1) an.

Ce fonds d'aide à la réinsertion des émigrés sénégalais en Italie connaît un début d'exécution avec à fin juin, le dépôt d'une centaine de dossiers de demande de crédits auprès du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Entreprenariat Féminin et de la

Microfinance et la volonté affirmée de structures locales de financement pour accompagner ce fonds.

#### **1.3.4.2 Le programme français de co-développement**

La convention générale dénommée « Initiative de co-développement » signée entre la France et le Sénégal en Février 2005 a pour ambition de faire de l'émigré sénégalais un acteur du développement dans son pays d'origine à partir des collectivités locales.

Cette convention d'une durée initiale de trois années est financée à hauteur de 1789 Millions de fcfa par la France et le Sénégal à travers ses différents volets d'accompagnement des initiatives économiques, de mobilisation de la diaspora hautement qualifiée et de développement local permettra d'accorder des financements aux porteurs de projets dans une perspective de développement durable .

Le programme interviendra sous forme de subvention non remboursable pour les porteurs de projets ou à hauteur de 70% pour les projets de développement local.

La gestion du programme est confiée au plan local et au Ministère chargé de la coopération internationale et de la coopération décentralisée.

## **II. Les Structures d'Appui, d'assistance et de Conseil**

Le développement des PME dépend de la capacité des promoteurs à manager et à rendre compétitives les entreprises. En effet, quelque que soit le niveau de l'appui externe, leur viabilité est corrélée à leur structure interne. Ainsi, le rôle des structures d'appui reste fondamental aussi bien dans la promotion, que dans le financement des PME.

L'analyse de l'appui apporté aux PME peut donner une indication sur la rationalité d'un tel dispositif.

Ces appuis sont multiformes et se localisent auprès des diverses institutions émanant des pouvoirs publics, des structures consulaires et de la coopération multilatérale et bilatérale.

### **2.1 Les Structures Etatiques**

L'intervention de l'Etat en faveur du développement des PME porte essentiellement sur :

La levée des entraves à l'offre de production , notamment dans les secteurs de l'agriculture, de l'artisanat ainsi que ,  
la faiblesse des capacités de la majorité des entreprises.

Ainsi , Le dispositif étatique s'appuie sur des directions centrales et des structures autonomes chargées du :

Développement d'un environnement juridique, judiciaire, économique et financier favorable au développement des PME ;

Appui de projets et programmes accessibles à toutes les composantes de la population, notamment les jeunes et les femmes ;

Assistance et conseil pour la constitution de demandes de crédits ;

Interface entre le secteur privé et les structures de financement ;  
Refinancement d'institutions pour faciliter l'accès au crédit des entreprises...

Cependant, dans un souci de rationaliser ce système, il a été procédé à la création d'agences chargées du développement des entreprises du privé et plus particulièrement des PME , dont les plus en vue sont :

### **2.1.1 Agence Nationale chargée de la Promotion, de l'Investissement et des Grands Travaux (APIX)**

L'Agence est une structure autonome créée en Juillet 2000 ; les missions qui lui sont dévolues sont :

- Améliorer l'environnement des affaires au Sénégal ;
- Promouvoir le Sénégal comme destination d'investissement ;
- Rechercher et identifier les investisseurs nationaux et étrangers ;
- Assurer le suivi des contacts et l'évaluation des projets d'investissements.

Les services offerts par l'Apix pour réaliser ses objectifs sont :

- Mise à disposition permanente d'informations économiques, commerciales et technologiques
- Accueil et accompagnement des investisseurs à toutes les étapes de l'investissement
- Assistance à l'investisseur pour les formalités d'immatriculation et d'obtention des diverses autorisations administratives
- Orientation vers les structures de financement et dans la recherche de partenariat

Par ailleurs, l'Apix exerce toutes les fonctions auparavant dévolues au Guichet Unique :

- Agrément au code des investissements
- Agrément au statut de l'entreprise franche d'exportation
- Exécution des formalités d'immatriculations administratives
- Suivi des projets d'investissements agréés .

En ce qui concerne les sénégalais de l' extérieur, l' Apix a mis en place un programme d' « entrepreneurship diaspora » dont les objectifs sont de :

- Capitaliser sur l' expertise, l'expérience et les disponibilités financières des sénégalais de l' extérieur .
- Favoriser l'investissement des sénégalais de l' extérieur dans les secteurs productifs, créateurs d'emplois et de valeur ajoutée.

### **2.1.2 Agence pour le Développement et l'Encadrement des PME (ADEPME)**

L'Adepme créée le 29 Novembre 2001 ; a pour missions fondamentales de:

1. participer à la densification du tissu des PME ;
2. renforcer la compétitivité des entreprises.

L'atteinte de ces objectifs est astreinte à un certain nombre de missions opérationnelles :

- conseiller et assister les porteurs de projets (création d'entreprises) ;
- encadrer les entreprises pour la mise en place d'outils de gestion ;
- renforcer les compétences managériales des responsables de PME ;
- assurer le suivi des PME bénéficiaires de crédits
- promouvoir l'esprit d'entreprise ;
- gérer une base de données sur les PME.

En dehors de ces structures à vocation générale, d'autres structures publiques accompagnent le financement et la Promotion de PME en appuyant des secteurs d'activités jugés prioritaires, ou en tentant de lever certaines contraintes.

Sous ce registre, nous citerons des structures d'appui, d'accompagnement et de facilitation à vocation technique, scientifique, promotionnelle ou commerciale, telles :

- L'Agence de Promotion du Tourisme
- Le Trade Point Sénégal chargé de la Promotion du commerce extérieur
- L'Agence de Promotion et de Développement de l'Artisanat- APDA-
- L'Agence de Promotion de Sites Industriels – Aprosi -,
- Le Projet d'Appui à la Promotion des Investissements Privés – PPIP-
- L'Agence Sénégalaise pour l'innovation Technologique - Asit -, etc...)
- L'Association Sénégalaise de Normalisation – ASN-
- L'Institut de Technologie Alimentaire – ITA-
- Le Centre International du Commerce Extérieur du Sénégal – CICES-, etc.

## **2.2 Les Structures consulaires**

### **2.2.1 Les Chambres de Commerce régionales et nationale**

Les Chambres de commerce, sont chargées de représenter les intérêts généraux des entreprises industrielles, commerciales et agricoles. Elle ont pour mission générale de participer au développement économique et social par un certain nombre d'actions :

- Assistance à la création et au développement des entreprises ;
- Assistance juridique, fiscale et administrative aux entreprises ;
- Rôle d'interface entre l'Etat et le secteur privé.

Les perspectives à moyen terme des Chambres de commerce, notamment celle de Dakar visent à mettre en œuvre un programme de mise à niveau des entreprises, mais également la création d'un bureau d'études doté d'une base de données des PME, et en charge de l'appui à l'élaboration de projets de requêtes de financement.

Cependant, les Chambres de Commerce n'arrivent à mobiliser les opérateurs autour de ces activités que très faiblement, du fait :

- des moyens insuffisants par rapport à leurs missions ;
- du déséquilibre important entre la Chambre de Commerce de Dakar et les Chambres de Commerce dans les régions dont les moyens et les activités sont très faibles, accentuant ainsi la désaffection des opérateurs économiques des régions ;
- de leur statut juridique relativement confus.
- de l'avènement de groupements patronaux relativement forts qui ont détourné les opérateurs économiques de la Chambre de Commerce .

### **2.2.2 Les Chambres des Métiers**

Le rôle des Chambres de métiers est relativement faible dans le dispositif de financement des PME, dotés d'un statut d'établissement public à caractère professionnel, leurs actions consistent à :

1. jouer le rôle de tampon entre l'état et l'Artisanat
2. veiller au développement de l'artisanat
3. veiller à la qualité des produits artisanaux et à la qualification professionnelle des artisans
4. être un interface entre les entreprises artisanales et les structures de financement
5. rechercher des financements pour la formation des jeunes aux métiers de l'artisanat...

Au regard des missions assignées aux différentes structures, l'appui au développement du secteur privé, particulièrement des PME est théoriquement bien couvert.

Cependant, l'analyse des activités ainsi que l'appréciation des Entreprises révèlent de nombreuses lacunes dont une superposition constante de nouvelles structures ainsi que leur hétérogénéité et pérennité relatives.

En effet, il apparaît que toutes les activités nécessaires au développement des entreprises privées (élaboration de supports de promotion, identification de débouchés, amélioration de l'environnement institutionnel, promotion de l'investissement direct...) ne sont pas totalement mises en oeuvre .

De même, concernant les actions envers les sénégalais de l'extérieur, les actions des structures d'appui, celles des ministères chargés des PME à travers la caravane des PME et de leur ministère de tutelle ne sont pas coordonnées .

Outre cela, ces structures sont confrontées à des difficultés qui réduisent d'autant leur efficacité et qui se résument en :

- un manque au niveau des ressources humaines ayant une expertise avérée ;
- une insuffisance de moyens financiers ;,
- une insuffisance au niveau de certains moyens de communication

## **Chapitre 3 : Les mécanismes et instruments de Financement**

Les études et enquêtes sur les institutions de financement ont révélé les insuffisances du système financier pour répondre aux demandes de financement des Petites et Moyennes Entreprises du fait de plusieurs facteurs dont :

### **I. Les difficultés liées à la mobilisation des ressources**

#### **1.1 La nature des ressources des Banques**

Les ressources des Banques sont essentiellement constituées de dépôts à vue , qui ne peuvent être que partiellement recyclées en crédits du fait du coefficient de transformation des ressources édictées par les ratios de gestion de la Bceao.

Cette situation engendre une restriction dans les volumes de crédits distribués.

#### **1.2 La sur liquidité à court terme et la faiblesse des ressources longues**

La sur liquidité des Banques qui s'est élevée à 250 Milliards de fca à fin Décembre 2004 selon les statistiques de l' Association Professionnelle des Banques et Etablissements financiers – APBEF - ; est une conséquence de la dévaluation et de l'assainissement du secteur bancaire.

Du fait du respect du ratio de non transformation des ressources courtes en emplois longs , la non-utilisation de ces ressources pour financer des besoins de financements d'investissements ou de reconstitution de fonds de roulement constitue une entrave à la capacité d'offre en ressources longues des banques qui est corrélée à leur capacité à mobiliser des ressources de même nature sur le marché.

#### **1.3 La faible utilisation des lignes de crédit**

Les lignes de crédits mises à la disposition des banques par l' Etat ou par des structures de refinancement ne sont utilisées que de manière partielle ; car les banques considèrent souvent que :

- les marges tirées de ces lignes sont jugées relativement faibles
- leur gestion est parfois lourde , etc.

#### **1.4 La mobilisation des ressources des émigrés**

Les transferts de fonds des émigrés vers le Sénégal constituent en volume et en stabilité un véritable levier de développement comme l'a souligné la Conférence des Ministres chargés des Finances de l' UEMOA à Cotonou en Mai 2005 .

Cependant , ces flux pourraient être plus importants si certaines contraintes étaient levées , au niveau du :

- faible niveau d'instruction des émigrés
- manque d'esprit d'entreprise
- peur du détournement des fonds par les parents

- assouplissement de la réglementation sur les intermédiaires
- niveau de fiscalité sur l'épargne
- coût élevé des opérations de transfert
- caractère informel des moyens de transferts
- statut des émigrés (clandestin, irréguliers...).

Les transferts de fonds officiels effectués par les ressortissants sénégalais vers le Sénégal ont atteint plus de 233 Milliards de fca en 2003 selon le rapport sur « les perspectives économiques en Afrique – Edition 2005 » conjointement publié par la Banque Africaine de Développement (BAD ) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Depuis 1999 , ces fonds ont décuplé et compte tenu des récentes déclarations d'officiels sénégalais (corroborés par les acteurs des transferts), ces montants officiels ne représentent que 40 % à 50% des transferts totaux des émigrés.

Les structures formelles les plus importantes en matière de transfert de fonds sont les banques, la Poste , de rares institutions de micro finance ainsi que des opérateurs professionnels (Western Union, Money Gram...).

Les transferts informels, qui sont par nature impossibles à maîtriser , y occupent une place importante dans un contexte monétaire où les banques ne contrôlent guère plus de 27,2 % de la masse monétaire totale du pays.

Selon la BCEAO, les fonds transférés proviennent principalement de l'Europe plus précisément de la France et de l'Italie, d'Afrique ( essentiellement de l'UEMOA ) et des USA , le reliquat provient d'autres pays dont les Emirats Arabes, l'Asie du Sud-est et les autres pays d'Afrique.

En dehors des ressources financières , une évaluation des ressources des émigrés peut aussi être étendue au transfert d'équipements à usage professionnel et au transfert de know how.

A titre comparatif, les ressources officiellement transférées en 2003 correspondaient déjà à 80 % de l'Aide Publique au Développement reçue par le Sénégal .

## **II. La faible diversification des crédits offerts aux PME**

Les enquêtes relatives à l'offre de financement montrent que les crédits offerts aux entreprises sont relativement homogènes au niveau des Institutions Financières .

En ce qui concerne les banques, la structure de ces crédits est la suivante :

- Crédits à court terme ;
- Escompte ;
- Avances sur marchés ;
- Facilités de caisse ;
- Crédits à moyen et long terme ;
- Autres crédits.

La même tendance est observée au niveau des Mutuelles d'Épargne et de Crédit – MEC- avec une structure de crédit à peu près similaire que celle des banques.

Pour ce qui est des crédits spéciaux : crédits-bails, etc ..., la plupart des banques n'offrent pas ce type de crédits puisqu'il est apparu que seules 16% d'entre elles disposent de telles offres dans leur panel de crédits.

Les autres types d'instruments de financement relativement courants dans d'autres pays et fort adaptés au financement des PME (capital-risque, affacturage ,billets de trésorerie...), sont quasiment inexistantes.

Cela est révélateur des lacunes des Institutions Financières dans la mesure où même, le crédit-bail considéré comme un instrument très adapté au financement des PME n'est très développé.

**Source : Enquête Offre de financement**

### **III Les conditions de Financement**

#### **3.1 Les Taux d'intérêt**

Les taux d'intérêt sur les crédits proposés sont relativement similaires ; en ce qui concerne les crédits à court terme, ils sont compris entre 7 et 15% et ce selon la durée du crédit sollicité et la nature du dossier de demande de financement.

Pour ce qui est des crédits à moyen terme, les taux sont légèrement moindres et oscillent pour la plupart entre 8 et 13% toujours en rapport avec la durée et la nature de la requête.

Le graphique suivant met en évidence l'appréciation des PME sur les taux d'intérêt imposés par les banques :



L'impact des taux d'intérêts sur les crédits est diversement perçu : ainsi, 84% des PME déclarent ces taux trop élevés ; il convient de remarquer que pas une seule PME ne considère les taux d'intérêt des banques comme bas.

Dans le même temps, les résultats concernant les taux d'intérêt des MEC permettent de constater que les PME, dans leur majorité (71,1%), les trouvent relativement acceptables du fait certainement de la nature des besoins de financement soumis aux MEC et qui, à plus de 90% concerne des activités de petit commerce financés autour de 1,5% à 2% le mois sur des durées relativement courtes de 1 à 3 mois. Ce qui constitue en réalité des taux applicables qui sont à la limite ou au delà du taux d'usure de 27% l'an.

### **3.2 L'Instruction des requêtes**

Les éléments constitutifs des requêtes de financement sont également très homogènes au niveau des Institutions Financières, et comprennent essentiellement:

- Une demande précisant l'objet, le montant et les conditions de la requête ;
- Les statuts de l'entreprise ;
- Les états financiers sur les trois (3) dernières années ;
- Une étude de faisabilité du projet pour lequel le financement est sollicité ;
- Un état prévisionnel des activités du projet.

L'ensemble des banques ont un comité de crédit chargé de l'instruction, de l'analyse et de la décision finale concernant l'octroi ou non du financement sollicité et dans la plupart des cas (80%), le délai de traitement de la requête n'excède pas les quinze (15) jours.

Les principaux critères d'évaluation des requêtes sont par fréquence de citation :

- Les garanties offertes ;
- La rentabilité potentielle du projet soumis ;
- La faisabilité du projet ;
- Les menaces pesant sur l'environnement du secteur dans lequel s'insère le projet.

### 2.3 Les Principales conditions du crédit Bancaire

	TAUX DE SORTIE		TAUX DE BASE (%)	SECTEURS EXCLUS	INSTRUCTION DOSSIER	DELAI DE DECISION	PERIODICITE REMBOURSEMENT		AMORTISSEMENTS	
	CT (%)	MT (%)					<2ANS	5-7 ANS	<2 ANS	5-7 ANS
<b>BICIS</b>	10,5 - 12,5	10,5 - 12,5	9,5	- Agriculture	- Bilan (3ans) - Faisabilité - Statuts	1 semaine	Mensuel- trimestriel	Mensuel- trimestriel	Constant	Constant
<b>CITIBANK</b>	7,75 - 9	10	8	- Immobilier - Casino - Armement - Hôpitaux....	- Statuts - Bilan (3 ans)...	15 jours	Semestriel	semestriel	négociable	négociable
<b>ECOBANK</b>	14	5- 13	8,5	- Armement	- Statuts - Bilan (3 ans) - Faisabilité	1 semaine	Mensuel - Trimestriel	Mensuel - Trimestriel	Constant	Constant
<b>BST</b>	13	13	8	-	- Statuts - Bilan (3 ans) - Faisabilité	3 jours – 3 mois	Mensuel - Trimestriel	Fonction de l'expl.	Constant	Constant
<b>CLS</b>	8,5 - 12	8 - 11	9	- Casino - Night-clubs -Agriculture (quasi)	- Statuts - Bilan (2 ans) - Faisabilité - Prévisionnel	15 jours	Mensuel - Trimestriel	Mensuel - Trimestriel	Constant	Constant
<b>CBAO</b>	15	8- 14	8	- Agriculture - Immobilier	- Statuts - Bilan (2 ans) - Faisabilité - Prévisionnel	1 semaine	Mensuel - Trimestriel	Mensuel- Trimestriel	Constant	Constant
<b>BIS</b>	7 - 14	-	9	- Interdit islamique	- Statuts - Bilan (3 ans)	15 jours	Mensuel- Trimestriel- Annuel	Mensuel- Trimestriel- Annuel	Constant/ Dégressif	Constant/ Dégressif
<b>SGBS</b>	15	9- 14	9	-	- Statuts - Bilan (3 ans) - Faisabilité	1 semaine	Mensuel- Trimestriel	Mensuel- Trimestriel	Constant	Constant
<b>CNCAS</b>	7,5 - 13	12,5	8	-	- Faisabilité - Prévisionnel - Bilan	2 – 6 mois	Mensuel- Trimestriel	Mensuel- Trimestriel	Constant	Constant

Source :Revue Documentaire sur les banques

## **Chapitre 4 : Les caractéristiques de la demande de Financement des PME**

Les données d'enquête révèlent que 70% des PME n'ont jamais formulé de demande de crédit du fait de leur scepticisme quant à une issue favorable et que sur les 30% de PME qui en ont formulé des demandes de crédit auprès d'institutions financières, seules 20,53% parmi ces dernières ont obtenu satisfaction.

Globalement, seules 6,4% des PME ont pu avoir accès au financement bancaire.

### **I. Typologie de la demande de financement des PME**

#### **1.1 Objet des demandes**

<b>OBJET</b>	<b>%</b>
Acquisition bâtiment ou terrain	<b>3,4</b>
Acquisition véhicules	<b>3,4</b>
Acquisition matériel/équipements	<b>40,2</b>
Financement des stocks	<b>32,5</b>
Développement de produits ou de services	<b>8,5</b>
Fonds de roulement/d'exploitation	<b>10,3</b>
Autres	<b>1,7</b>
<b>Total</b>	<b>100</b>

Sources : Enquête Demande de financement (tab.4.4)

La structure de la demande de crédit ci-dessus montre que l'investissement représente 47 % des besoins de financement des PME, contre 53% pour l'exploitation.

#### **1.2 Mode de financement des PME**

<b>TYPE</b>	<b>Fonds propres</b>	<b>Crédit fournisseur</b>	<b>Mec</b>	<b>Banque</b>	<b>Epargne des émigrés</b>	<b>Autres</b>	<b>Total</b>
PME	83,41%	3,19%	3,02%	5,65%	1,15%	3,58%	100%

Les résultats de notre enquête sur le mode de financement des PME au Sénégal révèlent que la principale source de financement des PME reste le financement sur fonds propres (83,41%) suivi par ordre décroissant du financement bancaire (5,65%) et des autres sources de financement (3,58%).

Ce constat démontre la faible utilisation des divers instruments de financement par les PME Sénégalaise que nous allons tenter d'analyser à travers le niveau de satisfaction des demandes de crédits en fonction de certaines variables comme le statut juridique, le secteur d'activités, le genre et la situation d'émigré ou de résident, avant d'identifier les principales entraves à cette satisfaction.

## II. Niveau de satisfaction des demandes de crédit

L'analyse des données d'enquête démontre que l'accessibilité au crédit est principalement corrélée à certaines variables que sont le statut juridique, le secteur d'activité et le genre.

### 2.1 Accès au financement selon le statut juridique

La forme juridique a une incidence majeure sur l'accès au crédit. En effet, celle-ci donne une indication sur le niveau de formalisme des entreprises. Le tableau suivant détaille la proportion de PME accédant au financement de l'investissement selon leur statut juridique :

#### 2.1.1 Le Financement des Investissements

	Fonds propres (%)	Crédit fournisseur (%)	MEC (%)	Banque (%)	Epargne Emigrés (%)	Autres (%)	Total (%)
SA	67,5	8,1	-	18,9	2,7	2,8	100
SARL	77,1	6,2	2,1	12,5	-	2,1	100
SURL	100	-	-	-	-	-	100
E/se Indiv.	84,5	3,1	4,3	2,5	-	5,6	100
GIE	83,3	-	8,3	-	4,2	4,2	100
E/SE Inform.	88,1	1,7	3,4	-	-	6,8	100

Sources : Enquête Demande de financement (tab.4.6)

Pour la très grande majorité des PME, le financement de l'investissement sur fonds propres, qui concerne 83% des PME, demeure le plus utilisé surtout en ce qui concerne les entreprises individuelles et informelles ainsi que les GIE ; cela est aussi le cas pour les SA et les SARL mais de façon moins systématique puisque les PME de ce type ont des moyens plus diversifiés de financement de leurs activités.

Ainsi, une proportion de 18,9% des sociétés anonymes a pu financer ses besoins d'investissement par financement bancaire.

Pour ce qui est des sociétés à responsabilité limitée, les proportions sont moindres, mais également significatives puisque que 12,5 % d'entre elles ont financé leurs besoins d'investissement par le biais de structures bancaires.

Il faut cependant noter que pour la plupart des entreprises, l'accès au crédit n'est que marginal dans la mesure où les SA et les SARL ont le plus souvent recours à leurs fonds propres pour ces financements (environ. 67,5 % et 77,1% respectivement).

Le crédit fournisseur demeure très peu utilisé (3,3% des PME) ; à l'instar du crédit bancaire, il n'est pratiquement accessible qu'aux SA et aux SARL ; les autres types d'entreprises qui en bénéficient sont les entreprises individuelles et les entreprises informelles mais dans des proportions insignifiantes.

Le recours aux Mutuelles d'épargne et de crédit –MEC- n'est pas, non plus, très développé et concerne surtout les entreprises individuelles (4,3%), informelles (3,4%) et surtout les GIE (8,3%) qui y trouvent une alternative intéressante aux autres sources de financement du fait d'un accès relativement aisé.

Enfin, l'épargne des émigrés n'est que très faiblement utilisée puisque seule 0,8% des PME y ont eu recours soit au niveau des SA (2,7%), des entreprises individuelles (0,06%) et des entreprises informelles (1,72%).

### 2.1.2 Le Financement de l' exploitation

	Fonds propres (%)	Crédit fournisseur (%)	MEC (%)	Banque (%)	Epargne Emigrés (%)	Autres (%)	Total (%)
SA	70,3	16,2	-	8,1	2,7	2,7	100
SARL	78,7	12,7	2,1	4,2	-	2,3	100
SURL	100	-	-	-	-	-	100
E/se Indiv.	82,6	9,3	4,3	0,06	0,06	3,68	100
GIE	84,8	4,3	4,3	-	-	6,6	100
E/SE Inform.	69,5	5,1	15,2	-	1,7	8,5	100

Sources : Enquête Demande de financement (tab.4.7)

A l'instar de l'investissement, le crédit bancaire n'est quasiment accessible qu'aux SA et ceci pour le financement des besoins d'exploitation. Les SARL y ont également recours mais de façon moins systématique ; 4,2% seulement d'entre elles y ont eu accès pour financer leurs besoins d'exploitation.

Cet accès au crédit bancaire est aussi à relativiser car ne concernant qu'une faible minorité d'entreprises de ce genre ; le recours aux capitaux propres restant le moyen le plus usité.

Le crédit fournisseur, qui représente un mode de financement de l'exploitation très approprié aux PME est recouru à hauteur de 8,9%. Comme pour l'investissement, les SA et les SARL demeurent celles qui y ont le plus facilement accès ; les PME ayant d'autres formes juridiques peuvent y recourir également ,mais dans des proportions moindres .

Il est à noter un important recours à la micro finance de la part des entreprises informelles qui y sont soumises à des conditions d'octroi de crédits plus souples par rapport aux banques.

#### Conclusion :

L' analyse du niveau de satisfaction des demandes de crédits en fonction du statut juridique , nous enseigne que le statut juridique d' entreprise individuelle quelque 'en soit la forme ( Entreprise individuelle, Surl ) est un obstacle majeur à l'accès aux sources de financement que sont les Banques, le crédit fournisseur et l' épargne des émigrés.

Les sociétés anonymes (Sa) et les sociétés à responsabilité limitée (Sarl) ont la plus grande proportion de dossiers acceptés du fait que du point de vue de l'offre ,ces types de statut juridique (Sa et Sarl ) indiquent un degré de maturation relativement élevé et un certain professionnalisme dans la gestion de l'entreprise qui apaisent les sources de financement .

D'où la nécessité pour les demandeurs de crédits ,de se constituer sous forme de société commerciale afin de se rapprocher des critères d' évaluation de l' offre de crédits.

## 2.2 Accès au financement selon le secteur d'activité

### 2.2.1 Le Financement des besoins d'investissements

	Fonds propres (%)	Crédit fournisseur (%)	MEC (%)	Banque (%)	Autres (%)	Total (%)
Agriculture	<b>92,31</b>	-	<b>7,69</b>	-	-	<b>100</b>
Agroalimentaire	<b>60</b>	-	<b>20</b>	<b>20</b>	-	<b>100</b>
Autres industries	<b>50</b>		<b>10</b>	<b>33,3</b>	<b>6,7</b>	<b>100</b>
BTP	<b>85</b>	-	-	<b>15</b>	-	<b>100</b>
Textile&confection	<b>28,6</b>	<b>14,3</b>	<b>28,6</b>	-	<b>28,5</b>	<b>100</b>
Tourisme	<b>77,3</b>	<b>4,5</b>	<b>9,1</b>	<b>9,1</b>	-	<b>100</b>
Commerce	<b>85,6</b>	<b>4,5</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3,9</b>	<b>100</b>
NTIC	<b>100</b>	-	-	-	-	<b>100</b>
Services	<b>80,7</b>	<b>1,7</b>	<b>3,5</b>	<b>3,5</b>	<b>10,6</b>	<b>100</b>
Transport	<b>66,6</b>	-	<b>16,6</b>	-	<b>16,8</b>	<b>100</b>

Sources : Enquête Demande de financement (tab.4.8)

Les PME évoluant dans l'industrie agroalimentaire, les BTP, les autres industries (industries chimiques, extractives, bois papier...) et le Tourisme ont un accès au crédit bancaire beaucoup plus aisé que celles localisées dans les autres secteurs d'activité ; 15% des PME du BTP, 20% de l'industrie agroalimentaire, 33% d'autres industries et 9,1% du tourisme ont financé leurs besoins d'investissement par crédit bancaire.

Le crédit fournisseur ne constitue une alternative intéressante que pour le secteur Textile & Confection puisque 14,3% des PME du secteur y ont recouru. Le Tourisme, le Commerce et les Services sont les autres secteurs d'activité qui y ont accès mais en très faible proportion.

Il apparaît que les MEC demeurent une source de financement des investissements relativement intéressante pour l'ensemble des secteurs d'activité à l'exception des BTP et des NTIC et dans une moindre mesure les Services et le Commerce.

### 2.2.2 Le Financement des besoins d'exploitation

	Fonds propres (%)	Crédit fournisseur (%)	MEC (%)	Banque (%)	Autres (%)	Total (%)
Agriculture	<b>75</b>	-	<b>25</b>	-	-	<b>100</b>
Agroalimentaire	<b>60</b>	-	-	<b>40</b>	-	<b>100</b>
Autres industries	<b>90</b>	-	-	<b>10</b>		<b>100</b>
BTP	<b>94,1</b>	<b>5,9</b>				<b>100</b>
Textile&confection	<b>71,4</b>	<b>14,3</b>	-	-	<b>14,3</b>	<b>100</b>
Tourisme	<b>72,7</b>	<b>13,6</b>	<b>4,5</b>	<b>9,2</b>	-	<b>100</b>
Commerce	<b>75</b>	<b>10,5</b>	<b>8,5</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>100</b>
NTIC	<b>100</b>	-	-	-	-	<b>100</b>
Services	<b>84,2</b>	<b>5,3</b>	<b>3,5</b>	-	-	<b>100</b>
Transport	<b>100</b>	-	-	-	-	<b>100</b>

### Sources : Enquête demande de financement (tab.4.9)

En ce qui concerne les besoins d'exploitation, le recours au financement bancaire est effectif pour 40% des PME de l'agroalimentaire, 10% d'autres industries et 9,2 % du Tourisme.

Il convient cependant de noter que malgré ces statistiques, le financement bancaire est très peu répandu, car pour les secteurs d'activité considérés, le financement sur fonds propres reste le plus courant.

Contrairement à l'investissement, l'utilisation du crédit des MEC n'est véritablement développé que pour l'agriculture et le commerce ; les autres secteurs n'y ont pas accès ou très peu (Tourisme et Services).

Le financement de l'exploitation par crédit fournisseur est relativement bien distribué pour les PME des secteurs Textile & Confection (14,3%), Tourisme (13,6%) et Commerce (10,5%) tandis que les BTP et Services n'y ont que faiblement recours.

Ces quatre (4) secteurs précités constituent cependant des exceptions dans la mesure où, globalement considérés, les besoins d'investissement et d'exploitation sont financés à plus de 80% sur fonds propres.

#### Conclusion :

L'appréciation des résultats sur l'accès au crédit selon le secteur d'activités révèle que les secteurs les moins dotés en matière de financement sont l'agriculture, le textile et la confection, les Ntic, les services et les transports.

Cette situation commande une profonde réflexion et la prise de décisions hardies de diversification des instruments de financement des PME évoluant dans ces secteurs d'autant plus que parmi ces secteurs figurent trois des secteurs jugés porteurs de croissance dans la politique économique du Sénégal de croissance accélérée.

## 2.3 Accès au financement selon le genre

### 2.3.1 Financement de l'investissement selon le pourcentage du capital détenu par les femmes

Nombre de femmes	Fonds Propres (%)	Crédit Fournisseur (%)	MEC (%)	Banque (%)	Epargne Emigrés (%)	Autres (%)	Total
- de 50%	87,5%	3,1%	0	3,1%	0	6,3%	100
+ de 50%	76%	2%	10%	4%	0,02%	7,98%	100

### Sources : Enquête Demande de financement (tab.4.10)

Les PME à participation féminine qui représentent 12,5 % de l'ensemble des PME enquêtées financent essentiellement leurs investissements sur fonds propres et d'autres sources non précisées.

Celles à majorité féminine, trouvent des solutions auprès des MEC à hauteur de 10% de leurs besoins, et n'ont quasiment pas accès au financement bancaire ; seules 4% d'entre elles ont pu y avoir recours. En ce qui concerne le crédit fournisseur, les PME des femmes l'utilisent seulement à hauteur de 2 %.

### 2.3.2 Financement de l'exploitation selon le pourcentage du capital détenu par les femmes

	Fonds Propres (%)	Crédit Fournisseur (%)	MEC (%)	Banque (%)	Epargne Emigrés (%)	Autres (%)	Total
- de 50%	75	9,4	3,1	6,2	6,3	6,3	100
+ de 50%	76	2	14	0	0,02	7,98	100

Sources : Enquête Demande de financement (tab.4.11)

La même tendance se dégage, en ce qui concerne le financement de l'exploitation ; le financement par crédit bancaire est inexistant pour les PME essentiellement détenues par des femmes. Le moyen le plus courant demeure toujours les fonds propres quelque soit le « sexe » de l'actionariat majoritaire.

En revanche, il apparaît que l'accès au crédit au niveau des SFD est plus facile pour les PME exclusivement féminines du fait que :

- le « membership » essentiellement constitué de femmes ; en facilite l'accès.
- les taux élevés des remboursements des crédits octroyés aux femmes qui, selon le PAMECAS, s'élèvent à 98% contre 75% pour les hommes, favorisent leur accessibilité au crédit.

Quelque soit le financement considéré, l'épargne des émigrés ne constitue pas une alternative aux autres sources puisqu'elle est quasiment inexistante au niveau des entreprises majoritairement détenues par les femmes.

#### Conclusion :

La question de l'accès au financement des PME selon le genre est caractérisée par une grande faiblesse dont les principales causes ont été résumées par les conclusions de notre entretien avec la Direction de l'Entreprenariat Féminin et qui révèlent que les difficultés majeures d'accès des femmes au crédit bancaire se situent au niveau :

- des garanties, du fait de leur accès limité aux biens économiques, dont la terre.
- des taux d'intérêts qui restent élevés pour des activités économiques à faible rentabilité.
- de la frilosité des femmes par rapport au risque d'entreprise.

La levée de ces contraintes majeures devra nécessairement être prise en compte comme élément d'une politique de diversification des instruments de financement des PME .

## **2. 4 Accès au financement des émigrés**

Les PME d'émigrés et d'anciens émigrés sont en général dans les domaines de l'agroalimentaire, du mobilier, de la tannerie, de l'import export, du tourisme, et de la restauration.

Certaines de ces immobilisations sont lourdes et ne peuvent se faire sans un accès adéquat au crédit.

Selon les conclusions de l'étude sur la mobilisation de l'épargne et de l'investissement local de l'Agence Française de Développement – Direction de la stratégie - Département des politiques générales ,CFSI, Avril 2004 ; les principales contraintes de la valorisation des transferts vers l'investissement se situent au niveau de :

- l'accès au crédit dans les pays d'origine
- le manque d'opportunités d'investissement lorsque l'accompagnement à la création, la visibilité des partenaires et le potentiel économique de la région font défaut
- l'éloignement
- les lourdeurs administratives dans les pays d'origine

Un peu plus du quart des Institutions financières (28%) dispose de guichet réservé aux émigrés dans leurs structures. Cela est assez évocateur de la réalité ; en effet, selon les données d'enquête sur l'offre de financement, ces guichets sont, dans la totalité des cas, destinés à de simples opérations d'ouverture de comptes d'épargne.

Cela dénote une non prise en compte du potentiel d'investissement des émigrés puisque ces mêmes données d'enquête ont révélé que seule une proportion de 37,5% des banques offraient à la clientèle des émigrés les services d'ouverture d'autres catégories de comptes ( compte courant, compte de chèques , etc.)

### Conclusion :

D'une part, le financement des activités des PME par l'épargne des émigrés représente une infime partie des sources de financement recensées ; moins de 1% des PME ont, en effet, recours à elle pour le financement des besoins d'investissement et d'exploitation(Cf. tab.)

D'autre part, Les ressources provenant des transferts d'argent des émigrés qui ont décuplé en une décennie et qui en l'état actuel sont difficilement mobilisables compte tenu des contraintes évoquées lors de cette étude .

Cette situation mérite d'approfondir la réflexion devant aboutir à la mise en place de mécanismes et d'instruments adéquats de mobilisation et d'intermédiation de ces ressources vers le financement des PME .

## **IV. Les principales entraves à la satisfaction de la demande**

Les principales entraves à la satisfaction des demandes de financement des PME identifiées par les études antérieures et à travers les principaux motifs de rejet des demandes de financement auprès des Institutions Financières ont été confirmées par notre enquête et se résument en :

- La trop grande personnalisation du pouvoir au sein des PME
- La faiblesse des fonds propres
- Le taux de mortalité élevés des PME
- La faible fiabilité des systèmes d'information et de gestion
- La qualité insuffisante des dossiers de demande de financement
- L'insuffisance de l'appui conseil
- La faiblesse des sûretés offertes
- L'inexpérience des dirigeants de PME dans la gestion

### **4.1 La trop grande personnalisation du pouvoir au sein des PME**

L'une des caractéristiques du risque PME est la concentration de toutes les compétences techniques et managériales au niveau du promoteur, chef d'entreprise . Ce qui dénote souvent un faible niveau organisationnel et constitue un handicap vis à vis des Institutions de Financement .

En effet, les données d'enquête sur la Demande de financement révèlent que les entreprises individuelles et les SURL représentent 46,8% des PME ; d'ailleurs, 16% d'entre elles sont localisées au domicile de leurs propriétaires, ce qui est révélateur d'un faible niveau organisationnel. Il apparaît que même dans le cas des SA et SARL, l'actionnariat se limite le plus souvent au chef d'entreprise et éventuellement à la famille et aux amis proches.

### **4.2 La Faiblesse des fonds propres des PME**

La solvabilité à terme d'une entreprise reste liée aux niveaux de ses capitaux propres qui constitue aussi, au regard des Institutions de Financement un critère d'appréciation du niveau d'engagement des dirigeants .

La sous capitalisation constitue une des faiblesses des PME qui s'explique en partie par la rareté des instruments de financement de l'investissement.

### **4.3 Le Taux de mortalité élevé des PME**

Le taux de mortalité élevé des PME sur les premières années d'exploitation , engendre une réticence des Institutions à financer les phases de création et de lancement des PME .

S'agissant des PME, l'exigence de critères (ratio décision) tels que l'autonomie financière, la capacité de remboursement, la liquidité et la rentabilité peuvent aider à renforcer leur qualité de gestion.

L'essentiel de l'offre de financement étant orientée vers les Entreprises en développement, donc ayant déjà fait leurs preuves.

#### **4.4 La Faible fiabilité des systèmes d'information et de gestion**

les relations bancaires avec La clientèle se fondent sur la confiance qui naît de sources d'informations internes et externes .

Dans son appréciation du risque, le système financier privilégie l'approche par documents ; d'où l'importance de l'existence , de la fiabilité et de la disponibilité des informations juridiques, comptables et financières au niveau des PME .

#### **4.5 La qualité insuffisante des dossiers de demande de financement**

Une demande de financement des besoins d'une PME aura pour objet le financement d'un besoin d'investissement ou de fonds de roulement .

la satisfaction de la demande requiert des capacités de formulation et de négociation afin de pouvoir en justifier la pertinence à travers sa faisabilité et sa rentabilité technique , commerciale, financière et économique et en négocier les conditions.

Cette exigence des structures de financement est difficilement satisfaite au niveau des PME du fait de la rareté des ressources humaines disponibles en interne .

#### **4.6 L'insuffisance de l'appui conseil aux entreprises**

L' appui conseil aux Entreprises est relativement faible au niveau des PME pour des raisons à la fois culturelles , organisationnelles et économiques .

Les actions de conseil ou de prévention sont rarement des motifs de sollicitation des missions d' appui conseil. Les promoteurs et dirigeants de PME ne sollicitent qu'en cas de difficultés avérées .

La pluralité des structures d' appui étatiques travaillant sans aucune coordination ne favorise pas l' information des PME .

les résultats de l'enquête sur la demande de financement et relatifs à la proportion des PME faisant appel à des services de consultant pour la constitution des dossiers de demande de crédit est révélatrice : ainsi seule 8,5 % d'entre elles ont eu recours à l'intervention de professionnels.

En dépit de l' existence de subventions à l' appui conseil de programmes tels l' ex-Fondation du Secteur Privé , l'ex-Projet Dyna Entreprises de l' Usaid ou les actuels programmes du Bureau de Mise à niveau et Ebas de l' Union Européenne , les coûts des services d' appui conseil , restent hors de portée de la plupart des PME .

#### **4.7 La faiblesse des sûretés offertes**

Les sûretés qui constituent un accessoire au crédit n'en restent pas moins déterminantes dans la prise de décision d' octroi ou de rejet d'une demande de crédit .

En dehors de la garantie financière recherchée au niveau de la faisabilité et de la rentabilité du projet , la première sûreté sera recherchée au niveau de l'outil de production ou de la production elle même avant de recourir au patrimoine du dirigeant . Il s'agit dans la

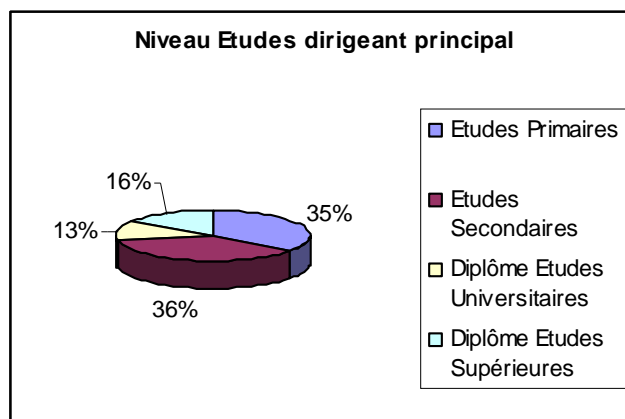
plupart des cas, et selon les données d'enquête de sûretés réelles, de cautions individuelles et solidaires, de nantissement et d'hypothèque immobilière...

Cette démarche peut difficilement être satisfaite par une PME sous capitalisée et sous équipée .

En général , les PME ne disposent pas d'actifs pouvant servir de garanties lors des demandes de financement ; une très faible proportion seulement de SA et de SARL disposent de ce type de patrimoine et c'est la raison pour laquelle elles sont les plus éligibles au financement bancaire. Selon une étude sur les entraves au développement du crédit au Sénégal (Sall Cons.- GRCC 1996), l'inexistence ou l'insuffisance des garanties sont à l'origine de plus de la moitié des rejets.

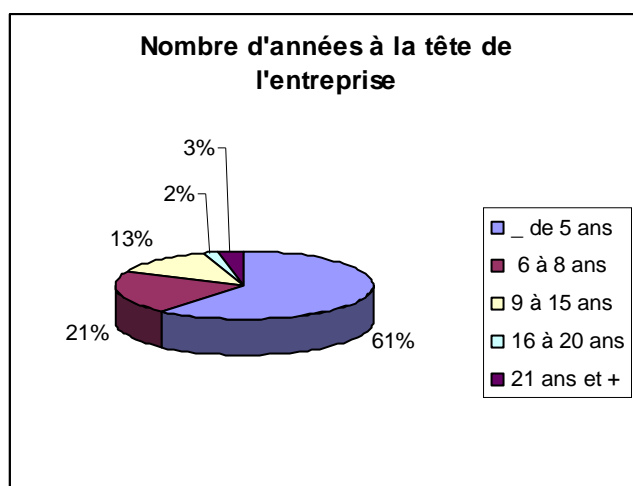
#### 4.8 L'inexpérience des dirigeants de PME dans la gestion d'entreprise

Enfin, les dirigeants de PME ont en général un déficit de formation et d'expérience dans la gestion de l'entreprise. Les graphiques suivants permettent de mettre en évidence cet état de fait :



Il apparaît que dans 35% des PME, le dirigeant principal n'a pas dépassé le niveau d'études primaires tandis que seuls 13% a effectué des études supérieures ; ceci dénote un déficit en ce qui concerne l'acquisition des outils élémentaires de la gestion d'entreprises.

La même tendance est remarquée en ce qui concerne l'expérience avec le nombre d'années passées à la tête de l'entreprise :



Pour 61% des PME, le dirigeant principal a passé moins de cinq (5) ans à la tête de l'entreprise ; dans le même temps, les PME dont le dirigeant est à la tête de l'entreprise depuis plus de dix (10) ans ne représentent que 18% de l'ensemble. Cela est révélateur d'un manque relatif d'expérience en gestion qui s'explique certainement par la multiplication exponentielle de la création de PME ces dernières années.

Ces deux éléments peuvent avoir, selon les institutions financières, un effet sur la compétitivité de l'entreprise et incidemment sur la décision d'octroyer ou non un crédit

## 2ème Partie : Eléments d'élaboration d'un système de financement des PME

### Chapitre 1 : Les Principales initiatives et mesures pour l'amélioration du financement des PME au Sénégal

#### I . Les initiatives relatives à l'amélioration de l'environnement du système

##### 1.1 Au plan juridique

Les principales initiatives tentant à l'amélioration de l'environnement du secteur financier concernent :

##### ➤ Le Droit des sûretés

L'élargissement de la palette des garanties avec l'introduction de nouveaux biens comme les récoltes sur pied dans le projet de réforme du Droit des sûretés de l'Ohada aura certainement un effet positif sur le développement du crédit en milieu rural .

### ➤ **Le Droit des sociétés commerciales**

Le projet de texte uniforme sur cadre juridique des sociétés d'investissement et de capital risque permettra de compléter le dispositif juridique régissant le Droit de l'investissement .

Ce projet offrira à la fois un cadre de mobilisation de ressources et un instrument d'orientation des investissements vers des secteurs productifs .

### ➤ **Le Cadre juridique de la Microfinance**

Dans le cadre de la diversification du paysage financier , et devant les limites et les difficultés de la loi sur les Institutions de Microfinance ; la Bceao a initié un processus « d'aménagement du cadre juridique spécifique de la Microfinance » pour faciliter son développement et son insertion dans le secteur financier .

Ces aménagements qui participeront à l'élargissement des capacités d'offre de crédit porteront essentiellement sur :

- l'admission de nouvelles formes juridiques pour l'exercice des activités de microfinance ( associations, sociétés, etc) .
- la possibilité offerte aux Institutions de Microfinance d'émission de billets de trésorerie .
- l'imposition de constitution d'un fonds de sécurité pour la protection des déposants au niveau des structures faitières , etc.

## **1.2 L'environnement judiciaire**

### ➤ **Le Projet de Charte Bancaire**

La composante Comité de Réforme Juridique du programme de développement du secteur privé de la Banque Mondiale avait initié un projet de charte bancaire qui sur, la base des différents motifs de litiges entre les Banques et la clientèle et de la manière dont ces litiges ont été dénoués devait servir de référentiel et favoriser un règlement amiable des différents.

Cette initiative qui devait permettre de recourir à des voies rapides de règlement des conflits et de désengorger les tribunaux n'a pas pu se réaliser.

### ➤ **Le Programme Sectoriel Justice**

A défaut d'une gestion en dehors du droit commun ( juridictions spéciales ,Centres d'arbitrage pour le règlement des litiges) telle que proposée par certains acteurs du secteur financier, ; Le lancement de la réalisation du Programme Sectoriel Justice ( PSJ) du Ministère de la Justice , participera à l'amélioration des conditions du fonctionnement de la justice à travers la dotation de moyens aux différents services de justice et plus spécifiquement , à travers la modernisation des greffes ;

La réalisation du PSJ permettra à coup sûr de gagner en célérité et en fiabilité dans les conditions de financement des PME ; à travers les enregistrements de contrats et des actes , la prise et la réalisation des garanties, etc.

### **1.3 L'environnement économique et financier**

Le Sénégal s'est engagé dans une politique de croissance accélérée et soutenue sur une longue période . Cette option résolue s'exerce dans un cadre macroéconomique sain dont il s'agira de préserver les grands équilibres .

Au plan financier et devant les contraintes évoquées par les Banques , la Banque Centrale fait valoir qu'en accordant ou non le bénéfice d'un accord de classement, elle n'approuve ou ne désapprouve pas une décision d'octroi de prêt. Le système constitue simplement un instrument de contrôle a posteriori. Les banques conservent donc toute liberté pour évaluer leurs risques.

La norme en matière de structure de portefeuille quant à elle, permet d'assurer qu'au moins 60% des crédits distribués sont sains et procurent à la banque des ressources lui permettant de couvrir normalement les charges d'exploitation et d'éviter un effritement des fonds propres.

## **II. Les initiatives relatives à l'amélioration de l'offre de financement**

### **2.1. Proposition de création d'un organisme spécialisé dans le recouvrement**

Devant le niveau relativement élevé des créances gelées au niveau des établissements de crédit ; certaines études ont préconisé la création d'un organisme indépendant chargé du recouvrement des créances .

Cette proposition tendant à apaiser les Institutions de Financement , n' a pas connu de début de réalisation .

### **2.2. Création d'une banque de développement**

La création d'une Banque de développement qui interviendrait dans le financement à moyen et long terme des PME et dans l'appui aux SFD en leur donnant les moyens de renforcer leurs ressources longues ainsi que la formation de ressources humaines affectées à ces opérations de crédit au niveau des banques .

Une telle proposition, dans sa partie concernant le refinancement des SFD connaît un début de réalisation avec le démarrage des activités de la Banque Régionale de Solidarité

### **2.3. Création de guichets PME/PMI**

La réalisation de l'idée de création de guichets au niveau des banques avec l'affectation de ressources sous forme de lignes de crédit et de lignes de refinancement est en cours de réalisation.

Depuis quelques années, la plupart des Banques de la place ont mis en place un guichet spécialement dédié aux PME ; les enquêtes sur l'offre de financement révèlent que la moitié des Banques dispose en leur sein d'un guichet PME .

L'émergence de ces guichets n'a pas pour autant développé de manière substantielle la part des crédits aux PME du fait que l'approche client des Banques reste la même quelque soit la qualification du client et que les compétences des ressources

humaines des Banques ne sont pas toujours spécifiquement orientées vers l'appréciation du risque PME .

#### **2.4. Multiplication des Structures Financières Décentralisées**

Conformément aux objectifs du secteur , et de plus en plus, les Structures de Microfinance prennent en charge les besoins des PME . Cette situation se traduit par une plus grande professionnalisation du secteur .

Cette évolution devra être encouragée, notamment par la mise à disposition de lignes de crédit et de mécanismes financiers permettant l'accroissement des capacités de ces structures .

Sur un autre plan, Le développement de la micro finance peut participer de la mobilisation des ressources des émigrés en permettant d'établir un système de relais entre les SFD et les organismes de transferts, à défaut d'arriver à mettre en place de véritables systèmes de transferts.

Il s'agirait ainsi d'une répartition des tâches selon le schéma suivant :

- Les opérateurs de transferts et les Banques se chargeraient des transferts internationaux.
- Les SFD se chargeraient des transferts nationaux du fait de leur plus grande proximité avec les bénéficiaires.

#### **2.5. Création d'une institution adaptée aux contraintes et exigences des PME/PMI**

L' idée de création d'institutions adaptées aux contraintes des PME a été proposée dans le cadre des études antérieures sur la problématique du financement des PME.

Cette proposition qui est le prolongement de celle consistant à ouvrir des guichets semble pertinente pour une meilleure prise en compte du risque PME à travers la mise en place de ressources adaptées aux besoins en volume , en durée et en coût ; de personnels aptes à apprécier les risques et de méthodes d' approche plus portées sur le potentiel des PME que sur leurs performances passées.

#### **2.6. Reformes de la BRVM**

Les reformes souhaitées au niveau de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières - Brvm - sont principalement axées sur :

- la facilitation de l' accès des PME au marché financier
- l'introduction de nouveaux instruments financiers tels les Sociétés d' Investissements à Capital Variable – SICAV- qui sont des fonds communs de placement susceptibles d' améliorer l'offre de financement.
- l'allégement des procédures administratives pour les établissements financiers qui veulent lancer des emprunts auprès du public

Le développement du marché financier local est aussi entrain de se réaliser a travers l' arrivée récente de deux fonds communs de placements qui viennent d'obtenir leur arrêté d' agrément du Ministère de l' Economie et des Finances .

## **2.7 . la création d' une Banque des émigrés**

La recommandation tendant à la création d' une Banque des émigrés a été formulée et discutée au niveau des autorités locales et des pays d' accueil ainsi qu'au niveau des émigrés .

L' idée qui constitue à première vue , une perspective intéressante et a déjà fait l' objet d'une pré-étude de faisabilité mais ne semble pas connaître de développements nouveaux.

## **2.8 . La Décentralisation des activités des Structures d' appui**

Bien que disposant d'un programme envers les émigrés sénégalais, les actions de l' Agence de Promotion des Investissements et des Grands Travaux –APIX- semblent plus tournées vers l'investisseur étranger et ceci à travers la participation à de grands foras et à des missions et voyages économiques .

En revanche, l' Agence de Développement et de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises – ADEPME- , a entrepris d'installer des antennes régionales en collaboration avec les Chambres de Commerce et d' Industries Régionales . Actuellement , les agences régionales de l' ADEPME de Fatick, Saint Louis et de Ziguinchor ont été installées.

## **III. Les initiatives relatives à l'amélioration des instruments de Financement**

En dehors des reformes de l' environnement et des Institutions financières , plusieurs études ont eu à proposer des mécanismes et des instruments financiers tendant à promouvoir le Financement des PME.

Ces propositions ont porté sur les instruments de la mobilisation des ressources et de la distribution du crédit.

### **3.1 Les difficultés liées à la mobilisation des ressources**

#### **3.1.1 La sous bancarisation de l'économie**

Le réseau des Banques connaît ces dernières années un grand développement du fait d'une politique hardie de proximité .

L'ouverture des guichets dans les quartiers résidentiels favorise le relèvement du niveau de bancarisation de l' économie du Sénégal .

Cependant ce développement influe plus sur la clientèle de particuliers que sur celle d'entreprises ; du fait de l' approche client des Banques

Cette politique de proximité se développe aussi auprès des populations émigrés au niveau de certaines banques qui gèrent des bureaux dans des zones d'émigration comme la France et les Etats Unis ( BHS) ou y organisent des missions de prospection (Société Générale).

### 3.1.2 La mobilisation des ressources publiques

L'utilisation des ressources publiques est une donnée incontournable pour un système de financement des PME du fait du rôle stratégique des PME et de l'intérêt général économique et social qu'elles représentent .

Les ressources publiques ainsi mobilisées pour le développement du secteur à travers les fonds, projets, programmes , ainsi que le financement de structures d' appui gagneraient en efficacité à travers une rationalisation et à une centralisation des actions.

A titre illustratif :

- 1- Les actions de promotion des investissements des émigrés sont séparément entreprises par le Ministère chargé des sénégalais de l' extérieur, l' Apix à travers son programme « entrepreneurship », le Ministère chargé des PME à travers la caravane des PME .
- 2- Les Fonds d'Aide au retour des émigrés sont gérés pour le programme français par le Ministère chargé de la Coopération Internationale et Décentralisée et pour le programme italien par le Ministère de l' Economie et des Finances .
- 3- La gestion de fonds publics pour le financement de PME directement par des Ministères ne favorise pas toujours l' efficacité attendue du fait que le service public n'a pas vocation à faire de l'intermédiation financière et que même si les compétences requises à cet effet y existent, le pouvoir de décision ne leur appartiendra pas.

### 3.1.3 Les utilisations des fonds des émigrés

#### 1- La consommation courante

Selon des études récentes (Ch. Diop, 2003 et Damm A.S.Fall), elle représenteraient 75% à 80% du total des transferts. Ces transferts d'argent constituent un enjeu vital pour les populations notamment pour celles vivant dans les zones de forte émigration.

#### 2- L'épargne

Selon les études précitées, elle représente environ 10% du total des transferts et se fait par le biais notamment de la Banque de l' Habitat du Sénégal qui reçoit 50 % de ses dépôts des émigrés et utilise 30% de ses emplois auprès de cette même cible.

#### 3- Les investissements

Les dépenses d'investissement évaluées à 10 % des transferts portent essentiellement sur deux secteurs que sont l'immobilier et le commerce.

L'investissement le plus populaire est l'immobilier qui représente l'essentiel des investissements et environ 8% des utilisations des transferts totaux.

Les investissements se concentrent surtout dans les secteurs des transports (taxis, cars), du commerce (importation de véhicules et pièces détachées, matériels électroniques , etc) et dans une moindre mesure, de l'agriculture (élevage, maraîchage...)

### **3.2. L' Encouragement au développement du crédit-bail**

Selon le rapport de la commission bancaire de 2003 , la part du financement des Investissements par crédit bail s' est élevée respectivement à 5351 , 5647 et 7158 Millions de fcfa en 2001 , 2002 et 2003. Ce faible montant cache la réalité que l'unique Institution spécialisée dans le crédit-bail n' a réalisé respectivement que 3,2 % , 6 ,7 % et 9,8 % des parts de marché.

L' activité de crédit-bail devient de plus en plus un produit bancaire classique et reste soumise aux conditions générales d' accès au crédit bancaire .

Devant la faiblesse des fonds propres des PME , et dans le cadre de la diversification des instruments de financement, l' accès direct au crédit bail permettra un financement des immobilisations sans grever les actifs de la société .

### **3.3. L' Encouragement du Capital Risque**

En dehors de l' expérience timide sénégalaise de « Seninvest » et de l' apport minime de Fonds d'investissements comme « Cauris Croissance » dont seules trois (3) PME sénégalaises ont pu bénéficier au 31 Juillet 2004 pour un montant total de 365 Millions de fcfa sous forme d' actions et de comptes courants d' associés , aucune structure ne prend en charge les besoins d'apport de fonds durables de l' Entreprise.

Les sociétés de capital-risque qui sont destinées à contribuer à la solution du problème d'insuffisance de fonds propres auxquels sont confrontés les PME financent :

- des participations au capital social de nouvelles entreprises à créer ;
- des frais d'études, de montage, des actions d'accompagnement.

Ces prêts des sociétés à capital-risque sont appelés à être rétrocédés par la suite au promoteur quand celui-ci commencera à rémunérer le capital.

Compte tenu des avantages qu'offre la large gamme du capital-risque, il a été réalisé des études complémentaires afin de définir le cadre légal et réglementaire incitatif permettant le développement du capital-risque au Sénégal dont les principales recommandations sont :

- mettre en place un cadre législatif propre au capital-risque fiscalement incitatif ;
- faciliter le financement des petites entreprises par la création de sociétés de capital-risque de proximité.

Les études ont aussi préconisé l'octroi d'avantages fiscaux relativement à la fiscalisation des dividendes et une moindre taxation des plus values de cession sur titres lors du désengagement de la société de Capital Risque .

### **3.4. Les billets de trésorerie**

L'émission des billets de trésorerie, des certificats de dépôts, des bons des Etablissements financiers fait l'objet du règlement n° 96 03 de la BCEAO.

Les billets de trésorerie sont des titres représentatifs de créances négociables sur le marché monétaire de l'UMOA émis par des entreprises pouvant justifier d'un capital dont la partie libérée est au moins égale à 100 Millions, de 3 années d'existence, mais également bénéficiant d'un accord de classement ou disposer d'une garantie (fixée par le règlement) et avoir 3 bilans certifiés par un commissaire aux comptes.

En tout état de cause, l'habilitation à émettre des billets de trésorerie relève de l'agrément exclusif de la BCEAO.

Les billets de trésorerie sont émis pour des échéances allant de 7 jours à 2 ans au plus.

Devant la faible capitalisation chronique des PME qui recommande encore une fois de trouver des instruments de financement longs, les billets de trésorerie ne pourraient-elles pas évoluer vers cette « longueur » ?.

Cette question mérite à notre avis une attention particulière dans l'optique d'un marché des billets de trésorerie.

### **3.5. La création de sociétés de caution mutuelle**

La mise en place d'organismes collectifs de garantie trouve sa justification dans l'absence de garanties personnelles acceptables par les banques classiques.

Les mécanismes de caution mutuelle contribuent à prendre en charge la satisfaction de besoins que la banque classique pourrait avoir du mal à prendre en charge directement au niveau des:

- producteurs du monde rural
- petites entreprises commerciales
- coopératives, sociétés mutuelles, collectivités locales
- créateurs d'entreprises, etc.

### **3.6 . L'affacturage**

En permettant aux PME de transformer leurs comptes clients en liquidité, l'affacturage ou « factoring » contribue à l'obtention d'un cash flow stable, à la réduction du risque crédit et à la possibilité d'accentuer la cadence de production.

Le Factoring se définit comme un transfert de créances commerciales de leur titulaire à un facteur qui se charge d'en opérer le recouvrement et qui en garantit la bonne fin, même en cas de défaillance momentanée ou permanente du débiteur. Le factor peut régler par anticipation tout ou en partie du montant des créances transférées.

Des études de faisabilité plus poussées devront être menées en collaboration avec le Patronat afin d'en évaluer la rentabilité et les délais dans lesquels de telles sociétés

pourraient être encouragées au Sénégal dans un environnement judiciaire sécurisé et des dispositions législatives réglementaires et fiscales favorables au développement et à la pérennité de ce système innovant de financement.

En Attendant de telles mesures, une société d'affacturage a déjà été agréée courant Avril 2005 pour exercer ses activités.

### **3.7. Amélioration des performances des lignes de crédit**

Les mécanismes des lignes de crédit négociées par l'Etat auprès des bailleurs de fonds pour appuyer certains secteurs économiques ou certaines catégories de la population devront aussi être améliorés en négociant une gamme complète de services et de produits sur le modèle :

- Ligne de refinancement
- Guichet fonds de garantie
- Guichet fonds de participation
- Guichet fonds d'appui conseil

## **Chapitre 2 : Revue de Systèmes de Financement de PME dans le Monde**

### **I . En Afrique**

Le développement du secteur privé est très hétérogène , avec :

- un secteur privé fort dans certains pays comme l'Afrique du Sud, Maurice et l'Afrique du Nord soutenu par un système financier relativement développé et des politiques publiques de promotion .
- un secteur privé embryonnaire dans des pays politiquement instables ou dépendants de ressources naturelles telles le pétrole comme le Tchad, le Congo, le Gabon .
- Entre ces deux extrêmes des pays comme le Sénégal et le Kenya ont mis en place des ingrédients de développement d'un secteur privé qui reste contraint par un système financier sous-développé.

De façon générale, toutes les PME africaines souffrent d'un accès très limité au financement ; l'autofinancement et la finance informelle constituent les principales sources de financement des PME.

La carence dans le financement des PME est en partie comblée par les Institutions de Microfinance qui offrent des conditions plus souples que les établissements bancaires , avec des garanties informelles ou des systèmes de suivi plus rapprochés.

Cependant , ces Institutions restent très limitées en termes de compétences , de ressources financières , de difficultés de refinancement . Pour pallier ces difficultés , ces Institutions ont tendance à développer des produits financiers à long terme tels , l'épargne logement ou les produits d'assurances vie , ainsi que la collaboration avec des structures de

refinancement tels la Banque Malienne de Solidarité et avec le secteur bancaire à l'instar de l' Association pour l' Appui et la Promotion des PME et la Bank of Africa du Bénin.

Certains pays africains ont choisi de pallier la carence des financements en soutenant le développement de Banques commerciales modestes ( Kenya ) ou de Banques rurales (Ghana) afin de réduire la distance économique et géographique entre les PME et les Banques .

D'autres pays comme l' Afrique du Sud ont élargi le système bancaire aux caisses d' épargne et de crédit et aux banques coopératives ou favorisé la création de guichets dédiés aux PME au sein des Banques commerciales .

Il est cependant à noter que même lorsqu'ils existent, les systèmes de financement offrent en général peu d' outils et restent caractérisés par une faiblesse des moyens de financement à long terme.

## **II. En Europe**

En dépit de l'option irréversible du libéralisme en Europe, la Commission Economique Européenne reconnaît au secteur public , son rôle de catalyseur pour obtenir des résultats en matière de financement des PME.

Les PME européennes souffrent d'une insuffisance de capitaux .Elles dépendent trop des crédits à court terme qui sont difficilement obtenus et qui sont chers. Le manque de sources de financement à long terme a toujours été considéré comme l'un des principaux freins à l' expansion des entreprises européennes, bien avant le coût du financement.

Les entreprises en démarrage sont les plus pénalisées , des enquêtes montrent qu'un quart à un tiers des entreprises européennes ne parviennent pas à se procurer les financements dont elles ont besoin . Un tiers des entreprises nouvelles échoue dans les trois à quatre années de leur existence, faute de fonds propres.

Les PME en développement souffrent quant à elles de la réticence des Banques qui ont tendance du fait de difficultés à évaluer les risques PME à leur appliquer des taux d'intérêts plus élevés qu'aux grosses entreprises et en leur exigeant des garanties représentant 200% à 300% des montants sollicités.

En Europe Occidentale , le mode de financement des PME le plus usité , sinon le seul connu des entrepreneurs, est le crédit bancaire et selon le rapport de l' Observatoire Européen - 2000, « la structure financière d'une entreprise semble davantage dépendre du système financier et des pratiques financières du pays ou elles sont implantées que des caractéristiques de l'Entreprise elle même , telles que la taille, le secteur, l' age et même la rentabilité » .

En Europe centrale et orientale, une trentaine d'instruments de partage des risques financiers des PME sont mis en place et soutenus par le secteur public national et par l' Union Européenne à travers :

La Facilité de Financement des PME de l' Union Européenne  
La Banque Européenne d' Investissement –BEI-  
La Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement – BERD-  
Le Kreditanstalt für Wiederaufbau – KFW-

En France, La création d'une Banque de Développement des Petites et Moyennes Entreprises - Bdpme – a procédé d'une démarche volontariste de l'Etat français qui, conscient du rôle des PME dans l'économie et des difficultés récurrentes de financement auxquelles elles sont confrontées a , dans le cadre d'un vaste plan national de développement des PME mis en chantier la création de la « Bdpme ».

L'Etat Français et l'un de ses démembrements , la Caisse de Dépôts et Consignations sont donc à l'origine de la création de cette institution au capital auquel participent également l'AFD et la Caisse des Banques Populaires.

Les techniques d'intervention retenues sont la garantie et le cofinancement en partenariat avec les banques et les organismes de fonds propres.

La Bdpme coiffe les activités de deux sous structures dédiées aux PME :

le Crédit d'Equipement de PME (Cepme)

la Société Française de Garantie de Financement des PME (Sofaris)

La Sofaris en particulier, dans le cadre de sa mission d'intérêt économique général, est une institution financière spécialisée qui partage le risque de certains crédits bancaires aux PME ainsi que certaines interventions en fonds propres (création, développement, transmission).

Les caractéristiques principales des systèmes européens de financement des PME s'articulent autour de mécanismes et d'instruments divers dont :

## **2.1. La mise à disposition de ressources longues**

Devant les difficultés d'accès au financement des PME , la Commission Européenne en collaboration avec la Banque Européenne d' Investissement ( BEI ) et le Fonds Européen d'Investissement (FEI ) ont mis en place une série de mesures à travers lesquelles, l'Union apporte son concours à des sociétés de capital – risque , des Banques ou à des systèmes de garantie qui s'engagent en contrepartie à investir ou à accorder des prêts aux PME de l' Union Européenne à faibles taux et sur des longues durées .

## **2.2. L'octroi de garanties en couverture des concours bancaires**

Afin d' améliorer l' accès des PME au crédit bancaire, les Etats européens ont chacun en ce qui le concerne mis en place des systèmes de garantie du crédit et des sociétés de garantie mutuelle au niveau national et régional .

Ces sociétés de garanties mutuelles dont les charges sont généralement couvertes par les commissions perçues sur les garanties données et les pertes exceptionnelles prises en charge par le secteur public permettent aux Institutions de financement de prêter aux créateurs d' entreprises et aux groupes défavorisés, en bénéficiant de garanties partielles ou supplétives .

Ces sociétés de caution mutuelle peuvent être réassurées auprès d'autres sociétés de caution mutuelle ; ce qui accroît leurs capacités d' intervention.

### **2.3. Le co financement de projets par des structures d' appui**

Le co financement est un instrument de financement qui permet à des organismes d'octroyer des prêts subordonnés sans garantie et limités en pourcentage des investissements dans des secteurs éligibles .

Ces prêts remboursables sont accordés à des taux inférieurs aux taux bancaires , et facilitent le financement du haut du bilan .

### **2.4. L' organisation de tables rondes Banque / PME**

Depuis 1993 , les Etats européens organisent des tables rondes entre les utilisateurs du financement des Banques et les institutions financières pour :

- améliorer les relations entre les Banques et les PME ,
- identifier et diffuser les bonnes pratiques en matière de financement des PME ;

### **2.5. L' appui à la création d' entreprises**

Pour accroître les capacités de la demande de crédit et faciliter l'accès des entreprises en création au financement, les pays européens ont développé des structures d' hébergement d' entreprises sous le vocable de pépinières, couveuses ou incubateurs d' entreprises .

Ces structures procurent aux jeunes entreprises des accompagnements aux plans juridique, financier , pédagogique et logistique allégeant ou différant d'autant les investissements de première mise .

### **2.6. La diversification des expériences des structures locales**

Les expériences de certaines institutions européennes et notamment françaises nous enseignent sur la pertinence de certaines mutations institutionnelles qui ont été opérées au niveau des Caisses d' épargne, du groupe des Banques populaires et du Crédit Mutuel de France .

Les caisses d' épargne créées en 1818 , n'ont vu leurs services élargis au prêt logement qu' en 1966 . Aujourd'hui , elles sont devenues des Banques coopératives couvrant toutes les activités traditionnelles d'une Banque tout en préservant leur mission d'intérêt général.

Les Banques Populaires ou banques de proximité à l' origine avaient été créées sur les bases de la solidarité par des artisans et des commerçants afin d' accéder plus aisément au crédit . Elles sont intégrées à leurs terroirs et appartiennent à leurs sociétaires .

Le Crédit Mutuel constitue aussi un exemple de mutation réussie parce que de banque coopérative à vocation locale, il est devenu l'actionnaire majoritaire du Crédit Industriel et Commercial depuis 1998 et se place ainsi au premier rang du marché des associations , au second rang en France pour l'agriculture et au troisième rang pour l'artisanat.

### **III. En Amérique**

Pour le financement des petites entreprises , les Etats Unis d' Amérique ont mis en place des « community bank » qui ont pour but d' offrir des services financiers aux petites entreprises , fermiers, artisans, des financements dans l' immobilier, le commerce, les investissements, les placements , etc..

Ces Institutions ont la particularité d'être dirigées par des personnes issues des communautés cibles , ont des tailles variables (de un million de dollars à plusieurs milliards de dollars ) et pratiquent des taux d'intérêts inférieurs à ceux des Banques.

En matière de Microfinance , Banco Solidaridad ou Banco sol du Pérou est née d'une fondation pour la promotion et le développement de la micro entreprise qui offrait des crédits et des formations aux travailleurs indépendants défavorisés , elle est devenue en une décennie la première banque commerciale privée du monde entièrement dédiée au financement des micro entreprises ; ses prêts sont accordés à des groupes solidaires et à des projets créés depuis au moins un an .

La réussite de banco sol est attribuée au fait qu'elle prête aux femmes (80%) et aux populations indiennes considérées comme insolvables par les banques commerciales.

### **IV. En Asie**

En Asie et en Amérique, les interdépendances entre les PME et les grandes entreprises ainsi que les grappes sectorielles constituent potentiellement des sources de financement . Les grandes entreprises favorisent les transferts de ressources et garantissent la solvabilité des PME auprès des Institutions de financement .

Les liens ainsi créés ouvrent aussi la voie à d'autres financements directs ou indirects à travers la sous - traitance ou les crédits export du fait de la meilleure connaissance par les partenaires commerciaux des capacités de leurs clients par rapport aux autres créanciers .

Les grappes sectorielles d' activités qui sont très actives en Asie, permettent aussi aux entreprises opérant en leur sein de conjuguer leur effort pour solliciter un financement , apporter une garantie collective ou même créer leur propre établissement financier. Ces dernières arrivent à surmonter les carences de l' environnement juridique et judiciaire devant la menace d'exclusion du réseau qui facilite le respect des engagements des membres .

Au niveau des instruments alternatifs de financement des PME, l' expérience de la Grammeen Bank du Bangladesh qui a commencé par l'octroi de petits prêts sans garantie à des populations défavorisées en milieu rural, et qui a pu prendre la forme d'une banque avec une implication totale de l' Etat et de la Banque Centrale et avant de se permettre une diversification des activités vers l'informatique, le textile, la téléphonie, etc a prouvé que la cible apparemment insolvable des femmes du monde rural peut être rentable.

## **Chapitre 3 : Les éléments de consensus pour un système performant de financement des PME**

### **I. Les Options et Objectifs stratégiques de l'Etat du Sénégal**

#### **1.1. Les options stratégiques de l'Etat du Sénégal**

Depuis la dévaluation du franc cfa en Janvier 1994 , l'Etat du Sénégal a pris l'option de consacrer le secteur privé comme le centre principal de richesses économiques et limité son rôle à la mise en place d'un cadre macroéconomique favorable au développement du secteur privé et à des activités de régulation de la vie économique .

Les principales options de développement du secteur privé ont fait l'objet d'un « document stratégique de développement du secteur privé » qui, dans sa composante traitant de l'accès au financement des Entreprises préconise que par le biais de la concertation, de l'appui au financement et à la gestion des Entreprises , l'Etat va entreprendre des actions tendant à :

- Améliorer les marchés financiers
- Favoriser la mise en place de lignes de crédit spécialisées
- Aider à l'émergence de mutuelles et d'organismes spécialisés
- Assister les entreprises dans la préparation des demandes de crédits
- Mettre au point de nouveaux produits financiers
- Mettre en place des fonds de garantie

Ces options de développement du secteur sont reprises par le Rapport Economique et Financier du Ministre de l'Economie et des Finances accompagnant la loi de Finances 2005 qui fixe comme matrices d'actions de l'Etat en matière de développement des PME/PMI pour l'année :

1- l'institutionnalisation des guichets d'aide à l'investissement et l'appui à l'implantation par le biais d'un système de financement décentralisé et renforcé .

2- la mise en place d'un système de financement adapté aux besoins de l'Entreprise par :

- la création d'un Fonds d'Appui .

2.2 - le développement de nouveaux produits.

2.3 - la coordination des sources de financement non bancaires existantes et la poursuite du renforcement des capacités des Mutuelles d'Epargne et de Crédit.

2.4 - l'insertion progressive du secteur informel dans l'économie moderne en vue de la densification du tissu des PME.

2.5 - la mise en place d'un dispositif de sauvetage des Entreprises en difficultés.

## 1.2 Les objectifs de politique économique de l'Etat

Les objectifs de politique économique de l'Etat du Sénégal, telles que fixés dans le cadre du document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) et par les Objectifs du Millénaire (OMD) engagent le gouvernement du SENEGAL à relever ses performances économiques avec des taux de croissance de 7 à 8 % afin d'atteindre les objectifs de développement du Millénaire, notamment la réduction de la pauvreté de moitié à l'horizon 2015.

Cet objectif de croissance sera recherché à travers les investissements et les exportations dans des activités économiques intégrées au sein de (5) cinq grappes d'activités identifiées comme porteuses de forte croissance qui sont :

- l'agriculture et l'agroalimentaire,
- la pêche et ses activités connexes
- le tourisme, l'artisanat d'art et les industries culturelles
- le textile et la confection
- les nouvelles technologies de l'information et les téléservices

Le secteur privé se trouve au centre de ce dispositif, qui s'articule autour de concertations régulières avec le gouvernement sous l'autorité du Conseil Présidentiel sur l'Investissement – CPI -.

L'Apix en collaboration avec le Foreign Investment Advisor Service (FIAS) avait identifié en 2002, les cinq (05) principales entraves au développement du secteur privé rappelées ci-après :

- Lourdeur des procédures administratives
- Complexité du système d'imposition
- Le manque de transparence dans les marchés publics
- Le manque d'infrastructures
- La difficulté d'accès au financement

La mise en place d'un environnement des affaires de niveau international demeure l'objectif principal du gouvernement du Sénégal, qui a pris à cet égard des initiatives importantes pour lever ces entraves.

En ce qui concerne spécifiquement l'accès au financement, des missions ont procédé à l'évaluation du système bancaire sénégalais et conclu à l'absence de risque systémique et au respect des principaux ratios prudentiels.

Des concertations sur les conditions de financement de l'économie, en vue de leur amélioration ont été engagées avec tous les acteurs du système financier, et dont les conclusions ont été déposées auprès de Monsieur le Président de la République.

Il reste que les PME appelées à jouer un rôle primordial dans cette stratégie demeurent confrontées à des difficultés récurrentes de financement.

Les investissements recherchés des nationaux résidents au Sénégal ou à l'étranger ainsi que ceux des étrangers, dans les secteurs précités devront avec les effets induits des investissements structurants au niveau des infrastructures porter une croissance soutenue devant permettre d'atteindre les objectifs fixés.

Pour atteindre ces objectifs ,l'Etat devra fournir au système financier, un environnement suffisamment incitatif et sécurisant , des appuis et des mesures d'incitation tout en évitant les appuis directs à l' accès au crédit ou à l' assistance technique qui remettent en cause les conditions de la concurrence.

En principe, les appuis et les mesures d'incitation devront être accessibles aux secteurs jugés prioritaires par l' Etat et aux entreprises exportatrices.

## **II. Les objectifs des autorités monétaires**

Les autorités monétaires chargées de la politique de la monnaie et du crédit qui s'appuient sur les grandes orientations communautaires au sein de l' Union Economique Ouest Africaine , tentent à travers leurs directives d' atteindre les objectifs de :

- Stabilité économique et monétaire de l' Union
- Contribution à la croissance économique et ,
- Financement adéquat de la production et des échanges

Ces différents objectifs seront recherchés à travers la stabilité des prix avec un taux d'inflation maîtrisé pour consolider l'ancrage de la monnaie commune à l' euro et le respect des grands équilibres monétaires par ses politiques de taux d'intérêts et de gestion des niveaux de liquidité de l' économie.

La gestion saine du cadre macroéconomique est l'élément fondamental de la construction d'un système financier performant parce que diversifié .

## **III. Les attentes de l' offre de financement**

Devant la baisse constante des taux d' intérêts débiteurs du fait de la concurrence , les Banques face à la baisse de leurs marges d'intermédiation ont l'obligation de s'adapter en recherchant de nouveaux types de risques à financer ou en développant en dehors des services de prêts ; les revenus de commissions sur services bancaires .

Les Institutions financières qui ont vocation à assurer l'intermédiation financière tendant au financement des activités des PME , souhaitent des appuis des autorités pour :

- mise en place d'un bon cadre réglementaire et ,
- l' amélioration de l'environnement des PME

L' intermédiation financière comme toute activité commerciale a besoin d'un cadre à la fois attractif et sécurisant d' autant que sa particularité réside dans le fait que la part prépondérante de ses actifs est constituée par des comptes de clients sur lesquels pèsent des obligations de garde et de restitution à première demande.

## **IV. Les attentes des demandeurs de financement**

Les attentes globales des demandeurs de financement se situent au niveau de la satisfaction des besoins de financement des investissements et/ou d'exploitation.

Cependant, pour la satisfaction de ces besoins ; un système de financement de PME devra pouvoir répondre à des situations liées à :

la situation de l'entreprise : création, développement, redressement , etc.  
la situation de l'entrepreneur : sénégalais résident ou non, étranger  
le genre du promoteur ou de l'entrepreneur : homme ou femme  
l' age du promoteur ou de l'entrepreneur : jeune ou non  
la position géographique : milieu urbain ou rural , etc

## **V. Les expériences de systèmes performants**

Les différentes expériences de systèmes de financement de PME à travers le Monde nous enseignent les principales leçons que sont :

- La volonté politique et l' engagement des pouvoirs publics doivent être sans réserve tant au plan conceptuel qu'opérationnel. En effet, le mécanisme de financement aura toujours des contours d'intérêt général.
- Les dispositifs financiers sont intimement liés au contexte socio culturel. Il ne saurait y avoir de système type totalement achevé.
- Les systèmes d'offre d' appui variée, rationnelle et performante dans les pays développés ou émergents ( Usa, Japon, Malaisie, Canada, France, Inde, et Maurice ont en commun un dispositif composé de :
  - Structures d' appui dédiées à la PME au plan national et /ou régional .
  - Conseils en gestion et assistance en gestion s'appuyant sur des professionnels ou des bénévoles expérimentés .
  - Formation, développement de l' esprit d' entreprise en valorisant les pratiques entrepreneuriales dans l'enseignement secondaire et la création d'instituts de formation.
  - Appui technique, Ntic, Innovation, Qualité par la création de centres de recherche, transferts de technologie Université/Entreprises, fonds d'appui à frais partagés.

## **3<sup>ème</sup> Partie : Les Propositions et Recommandations pour la diversification des Instruments de Financement des PME**

Il s'agit après l'identification déjà faite des entraves et des contraintes, qui constituent des goulots d'étranglement au développement du système financier et notamment à sa capacité à créer de l'offre de crédit, d'élaborer des propositions opérationnelles pour lever ces entraves.

### **Chapitre 1 : Amélioration de l' Environnement du système de financement**

#### **I. L'environnement juridique et judiciaire**

##### **1.1 Environnement juridique**

###### **1.1.1 Finalisation du cadre juridique des Entreprises d' investissement**

La diversification de l'offre en termes d'instruments financiers doit permettre de résoudre les difficultés des PME (Petites et Moyennes Entreprises), qui jusqu'ici ne trouvent pas solution dans les banques : il s'agit du financement des outils de production et de l'insuffisance des fonds propres.

Les entreprises d'investissement constituent à cet égard une offre de financement adaptée, leur objet essentiel étant de «concourir au renforcement des fonds propres des sociétés non cotées, en particulier les petites et moyennes entreprises », qui malgré le rôle important qu'elles jouent s'insèrent difficilement dans le secteur financier classique.

L'exposé des motifs du projet de loi uniforme relative aux entreprises d'investissement à capital fixe adopté par le Conseil des Ministres de l' Uemoa en sa séance du 20 Mars 2003 rappelle que «malgré leur importance pour les économies des Etats membres de l'UEMOA, les petites et moyennes entreprises (PME) sont souvent confrontées à des difficultés liées à l'insuffisance de leurs fonds propres » et que Le projet de loi a pour but de « créer les conditions favorables à l'émergence de structures permettant le renforcement des fonds propres de ces entreprises ».

Elles interviendront au moyen de souscriptions ou d'acquisitions d'actions ordinaires ou d'actions de priorité, de titres participatifs, d'obligations convertibles et d'une façon générale de tout prêt assimilé à des fonds propres.

Les deux types de sociétés concernés par ces interventions sont les suivantes :

- Les entreprises nouvelles ou en création dont le risque inhérent est élevé (capital - risque).
- Les entreprises créées depuis un certain temps mais en quête de nouveaux partenariats (investissements en fonds propres) .

Les entreprises de capital – risque et celles d'investissement en fonds propres bénéficieront dans le cadre de la loi d'un statut particulier .Il s'agit ainsi :« d'apporter des

garanties aux porteurs de titres de ces entreprises..... » ; « de permettre tant aux banques qu'aux détenteurs de capitaux importants de diversifier leurs interventions à travers des structures disposant d'un cadre légal et réglementaire approprié, sans être directement exposés au risque financier ;« de lever les obstacles d'ordre fiscal : imposition des plus-values, double imposition des dividendes etc..... ».

Le souci de conférer à ces entreprises d'investissement des avantages particuliers incitatifs reste l'une des préoccupations majeures des rédacteurs du texte de loi uniforme.

### **1.1.2 Le réaménagement du cadre juridique des activités de Microfinance**

Après une décennie d'émergence des activités de microfinance ; la phase actuelle de développement de ce secteur correspond à sa consolidation et à la promotion des structures à vocation pérenne.

Cette consolidation appelle un réaménagement du cadre juridique de l'activité à travers des objectifs de sécurisation , d'efficacité et de diversification .

Ainsi, les réformes souhaitées et qui seraient susceptibles d'accroître l'offre de financement des PME sont essentiellement :

#### **a. les autorisations d'admission des SFD à l'émission de titres de créances négociables (billets de trésorerie) et de monnaie électronique.**

Ces dispositions pourront favoriser au niveau des sfd , la mobilisation de l'épargne et la diminution de la circulation de la monnaie fiduciaire .

Au niveau de la mobilisation de l'épargne, les billets de trésorerie offrent des possibilités de placements attractifs pour les transferts d'argent des émigrés.

#### **b. l'admission de nouvelles structures de microfinance**

L'admission à l'exercice de l'activité de microfinance de structures non coopératives comme les sociétés commerciales , permettra au secteur de drainer des investissements qui jusqu'ici étaient très limités du fait des principes mutualistes de solidarité et d'égalité .

Cette disposition mettra en place les bases d'une microfinance commerciale qui sera à même de mobiliser les ressources adéquates en montants et en durées et de distribuer du crédit en fonction des besoins d'investissement et d'exploitation des PME.

## **1.2 Environnement judiciaire**

### **1.2.1. La remise en œuvre du processus de création d'une Charte bancaire**

Le processus de négociation de la charte bancaire devra être réactualisé pour doter les parties d'un référentiel favorisant la prévention et le règlement amiable du contentieux bancaire naissant .

La signature de cette charte facilitera la compréhension entre la Banque et sa clientèle Bancaire et favorisera ainsi un meilleur équilibre des relations entre les établissements de crédits et leurs clients .

### **1.2.2. L' Appui à la formation des magistrats et auxiliaires de justice sur le contentieux bancaire**

L'incertitude des décisions de justice constitue une des causes de « frilosité » des établissements de crédit.

La viabilité d'un système de financement est fortement tributaire de l'efficacité des voies de recours offertes aux créanciers, en cas de non remboursement à bonne date des crédits consentis.

A défaut de spécialisation, les magistrats et les auxiliaires de justice devront être formés sur les enjeux de l'activité bancaire dont l'essentiel des actifs appartient aux déposants et que certaines décisions de justice peuvent mettre en péril entraînant ainsi des conséquences économiques et sociales difficiles à évaluer.

## **II. Environnements fiscal et financier**

### **2.1 Environnement fiscal**

Au plan fiscal, les principales mesures préconisées concernent:

#### **2.1.1. La réduction de la Taxe sur les opérations bancaires :**

La fiscalité appliquée sur les produits financiers contribue sensiblement au coût élevé du crédit bancaire pour les PME, qui souffrent particulièrement de ce renchérissement ; inchangé depuis 1990, la TOB pourrait voir son taux baisser, du moins pour les PME.

#### **2.1.2. Le réaménagement d' une fiscalité différenciée sur les ressources longues**

Il s'agit à la suite de la réforme de 1996 qui a vu l' allègement de la fiscalité sur les obligations à plus de 5 années, de mettre en place une plus grande différenciation du traitement fiscal de l'épargne en abaissant encore plus la fiscalité sur les revenus des dépôts longs.

Les besoins des banques et établissements financiers en ressources stables seules capables de financer l'investissement sous forme de crédit à moyen et long terme, ne pourront être couverts qu'en rendant les dépôts longs beaucoup plus attractifs sur le plan fiscal.

### **2.2 Environnement financier**

#### **2.2.1 Les règles de gestion des Banques**

Dans leurs recommandations formulées lors des concertations sur les conditions de financement de l'économie, les Banques Sénégalaises ont demandé :

- la baisse du taux des réserves obligatoires,
- la simplification des accords de classement,
- leur participation aux travaux du comité national de crédit,
- la prise en compte de la stabilité des comptes d'épargne dans le volume des ressources stables.

Toutes ces mesures devraient selon elles, augmenter leur offre de crédit.

Le constat qu'il faut faire de prime abord est que la banque centrale dans sa préoccupation de rester le plus près possible des « normes internationalement admises en matière de supervision bancaire » pourra difficilement satisfaire ces requêtes d'autant que les liquidités non utilisées par les banques et domiciliées à la Bceao demeurent importantes.

Nous pensons pour notre part que la contrepartie d'un effort de la Banque Centrale dans l'allègement du dispositif devrait être l'engagement des banques de contribuer activement à la constitution de sociétés d'investissement dédiées aux PME et dont le cadre d'activité particulièrement incitatif est entrain d'être mis en place par les autorités de l'UEMOA.

### **L'articulation des Banques et des Institutions Financières Décentralisées**

Compte tenu des contraintes tant au niveau des Banques que des Institutions de Microfinance, une diversification des sources de financement des PME passe aussi par une plus grande collaboration entre les deux types d'institutions .

Cette collaboration qui se limitait jusqu'il y a quelques années à la fonction de conservation par les Banques de l'épargne collectée par les Institutions de Microfinance commence à se développer et épouser les contours d'une véritable complémentarité entre deux métiers apparemment similaires mais qui, dans la réalité sont relativement différents.

Au cours de notre mission, nous avons constaté les avancées dans cette articulation à travers :

- La ligne de crédit de la SGBS auprès de l'Acep
- La signature imminente d'une convention de crédit complémentaire assorti de garantie entre une Banque de la place et une Institution de Microfinance .
- La collaboration en matière de transferts rapides d'argent entre des mutuelles d'épargne et de crédit ( Unacois-def et Djo Mec ) , des Banques et des opérateurs de transferts.

Toutes ces initiatives méritent d'être appuyées et approfondies pour une véritable segmentation de l'offre de financement des PME qui favorisera son accessibilité.

## **Chapitre 2 : La Diversification des instruments de financement des PME**

### **I. Diversification des structures de financement**

#### **1.1 Les Institutions de financement**

##### **1.1.1 Développement de sociétés de Crédit bail**

Au plan économique, Le crédit bail participe de la solution du sous équipement chronique des PME et permet aux entreprises d'accéder à une source de financement de leurs investissements sans immobilisation initiale de capitaux .

Au plan financier, il s' agit d'une opération de financement intégral à crédit de biens mobiliers ou immobiliers à usage professionnel.

La part de financement par crédit bail réalisée par la seule société de crédit bail en activité au Sénégal est minime ( moins de 10 %) ; l'essentiel du marché étant capté par les Banques qui depuis quelques années ont ouvert des guichets Crédit-bail et accordent essentiellement ce type de financement à leur clientèle traditionnelle en complément d'autres lignes de crédit .

A notre sens , le développement du crédit bail comme outil de diversification des instruments de financement des PME devrait passer par la création de sociétés de Crédit - bail aptes à satisfaire les demandes de financement des petites et moyennes entreprises qui n'ont pas forcément accès aux conditions des Banques .

Les conditions de ce développement passeront par l' accès direct des sociétés de crédit bail aux ressources du marché financier par le biais du refinancement de la Bceao , l' émission de titres négociables , la bourse des valeurs mobilières, etc.

##### **1.1.2 Développement des sociétés d'investissements**

Un point de vue largement partagé par nos interlocuteurs rencontrés dans le cadre de cette étude est que l'épargne des émigrés ne peut être orientée vers l'investissement qu'à partir du moment où elle aura été captée dans des cadres modernes, adaptés et surtout sécurisés.

La base sociologique pour la création de fonds ou de sociétés d'investissements existe au sein des communautés des émigrés qui se caractérisent dans tous les pays et villes d'émigration par des regroupements sous forme d' associations créées sur des bases ethniques, religieuses , de terroir commun, etc .

Ces formes d'organisations sociales qui ont des activités essentiellement culturelles et religieuses peuvent servir de cadre d'élaboration d'instruments financiers de mobilisation de ressources et d'intermédiation financière d'autant que la motivation de départ vers l'émigration dans la quasi totalité des cas , est économique.

L'intégration d'activités financières sous forme d'entreprises d'investissement bénéficiant d'un environnement favorable ne devrait pas rencontrer des obstacles insurmontables en établissant un partenariat avec les associations d'émigrés .

### **1.1.3 Création d'une banque de développement des PME**

Quelques soient les reproches pouvant être faits aux banques commerciales (sur liquidité dormante), il faut reconnaître que la structure de leurs ressources (généralement courtes) ne les rend pas aptes à répondre de manière significative aux besoins spécifiques des PME.

Par ailleurs, malgré les graves erreurs qui ont conduit à leur liquidation, les banques de développement avaient participé à la diversification institutionnelle du système financier et permis pendant plusieurs années la mise en place de crédits à moyen et long terme en faveur des secteurs prioritaires de l'économie.

Leur disparition a laissé un vide à combler selon le point de vue de représentants du patronat rencontrés au cours de l'étude.

L'idée a été émise par certains de regrouper toutes les lignes de crédit parce que peu utilisées pour en faire une banque dédiée aux PME.

Ils ont fait remarquer à juste titre que les anciennes banques de développement n'ont pas pu traiter les difficultés fondamentales qui entravaient la viabilité de leurs institutions à savoir des coûts de transaction élevés, une analyse inadéquate des risques et le manque de gestion de proximité indispensable pour les opérations de prêt aux PME.

il nous semble pertinent de nous inspirer du modèle français de la Banque de Développement des Petites , Moyennes entreprises pour définir les contours d'une institution similaire au Sénégal

Cette institution pourrait être basée sur les techniques d'intervention que sont la garantie et le cofinancement en partenariat avec les banques et les structures financières. Elle générerait deux structures de :

- Crédit d'Équipement des PME
- Garantie de Financement des PME

Dans le cadre d' une mission d'intérêt économique général, cette institution financière spécialisée partage le risque de certains crédits bancaires aux PME ainsi que certaines interventions en fonds propres (création, développement ,transmission, etc)

Une telle institution ne peut voir le jour que dans le cadre d'une volonté politique de donner toutes les chances de réussite à la stratégie de croissance accélérée.

Dans cette optique , l' actuel Fonds de Promotion Economique - FPE - pourrait être le bras financier de l'Etat et intéresser le secteur privé à ce projet. Le patronat (CNP) dont les dirigeants n'ont pas abandonné l'idée de créer un fonds d'investissement pouvant y être associés de même que la Société Financière Internationale – SFI- .

#### **1.1.4 Réforme des Banques spécialisées**

Les Banques spécialisées à majorité publique que sont la Banque de l'Habitat du Sénégal et la Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal, pourraient voir leurs missions de service public dans l'agriculture et dans l'habitat élargies au financement des métiers connexes à leur secteur d'activité principal.

Ainsi, la Banque de l'Habitat pourrait développer une clientèle de PME spécialisées dans les différents corps de métiers du Bâtiment et des TP, de la fabrication des matériaux de construction, de matériels, et financer ainsi leurs déficits chroniques en équipements.

Sur un autre plan, la Caisse Nationale du Crédit Agricole pourra se muer en Banque de développement d'un véritable entrepreneuriat rural regroupant les PME dont les activités tournent vers la fabrication des infrastructures et matériels agricoles, d'intrants, de recherche agricole, etc.

L'élargissement du champ d'opérations de ces établissements spécialisés à des grappes d'activités pourra favoriser le développement de certaines synergies dans des secteurs porteurs.

#### **1.1.5 Développement des SFD**

La microfinance qui était définie comme un système de financement des exclus du système bancaire est en passe de devenir un secteur majeur dans lequel, des études récentes sur le développement des Institutions de Microfinance ont démontré que de plus en plus, on constatait un glissement des crédits vers les catégories moyennes de la population parmi lesquels on dénombre une large représentation des petits et moyens entrepreneurs.

Les réformes juridiques annoncées au cours de cette étude devront permettre de confirmer cette tendance actuelle du secteur.

Le développement des Institutions de Microfinance n'échappe pas à la population émigrée qui, de plus en plus développe la création d'antennes d'institutions mutualistes sénégalaises locales ou initient depuis leur pays d'émigration, la création de Mutuelles d'épargne et de crédit de Droit Sénégalais.

Ces institutions pourront participer efficacement à la collecte de l'épargne à travers les opportunités que présentent les transferts domestiques du fait de leur proximité avec les destinataires des transferts, en collaboration avec les structures de transferts d'argent.

### **1.2 Les Autorités et les Structures d'appui**

L'Appui, le Conseil et l'assistance constituent des éléments constitutifs à part entière de l'offre de financement des PME

Pour favoriser les conditions de la rencontre de la demande de financement des PME et l'offre des Institutions de Financement, l'accompagnement s'avère nécessaire pour pallier les insuffisances inhérentes à la nature des PME. Cependant des actions devront être entreprises pour obtenir un appui efficace, parce qu'adapté aux cibles à travers :

### 1.2.1 L' Organisation administrative

Au niveau de l' Etat central , La gestion de la PME interpelle divers ministères que sont les :

- Ministère de l' Economie et des Finances
- Ministère des PME , de l' Entrepreneuriat féminin et de la Microfinance
- Ministère des Sénégalais de l' Extérieur
- Ministères à vocation économique ( pêche, agriculture, artisanat et industrie , élevage, commerce )
- Ministère de la Justice

La place centrale de la PME dans la stratégie de croissance économique du Sénégal justifie amplement un aménagement institutionnel dans le sens d'une plus grande concentration des questions liées à la PME entre :

- les Ministères de l' Economie et des Finances et celui de la justice
- le Ministère des PME et de l' Entrepreneuriat chargé des investissements

Ce type d' organisation peut favoriser la coordination des politiques gouvernementales dans un secteur ou la rapidité de prise de décision est en permanence recherchée.

Cette organisation devra être prolongée dans la redéfinition des rôles entre les administrations centrales et les structures d' appui . Au plan du principe :

L' Administration centrale est chargée de l' élaboration et du suivi des politiques , les structures d' appui constituent les bras techniques des ministères et sont placés sous leur tutelle .

Cependant dans la pratique, nous constatons que des actions de Ministère , de structures d' appui et du secteur privé se confondent souvent . A titre d' exemple, comment comprendre qu' à quelques mois d' intervalle , le Ministère chargé des PME organise un « bivouac du financement des PME » et l' Adepme placée sous sa tutelle , son « business forum » ? .

### 1.2.2. La coordination des structures d' appui

Les activités d' appui , d' assistance et de conseil dédiées à la PME , se déroulent sans coordination . La pluralité des structures n'est pas forcément un signe d' efficacité .

Chaque structure d'appui a ses objectifs et gère ses propres programmes

A titre d'exemple, la seule Sonapi à sa création avait pour mission les actuelles missions de l' Apix, l' Adepme, l' Aprosi, le Projet de site industriel de Diamniadio, et elle portait sur l':

- appui aux investisseurs nationaux et étrangers
- assistance conseil et suivi des entreprises
- facilitation de l' accès aux marchés et aux crédits
- affectation et gestion de sites d'implantation
- aménagement de parcelles industrielles

- recherche de joint ventures et de technologies appropriés auprès de centres de développement industriel
- Formation et information industrielle
- la mise en place de structures d'appui et de banques de projets .

Sans suggérer un retour vers la structure unique, nous recommandons une plus grande rationalisation et une coordination des activités des structures d'appui.

### **1.2.3 Le Développement de l' esprit d' entreprise**

Le développement des PME est largement tributaire de la qualité de ses ressources humaines qui constituent souvent la première ressource de l' Entreprise .

Dans le cadre de l'option de reconnaissance de l' Entreprise privée comme « centre principal de création de richesses » selon les termes de la stratégie nationale de développement du secteur privé , le développement de la formation à l' entreprenariat constitue un axe majeur de recommandations qui permettra aux populations , aux promoteurs et aux entrepreneurs de :

- Développer l' esprit d' entreprise au sein des populations
- Faciliter la maîtrise des outils de gestion
- Elaborer des plans de développement...

Afin d' asseoir les conditions d'un financement efficient, l'esprit d' entreprise devra être insufflé à travers les programmes d'enseignement et de formation des jeunes ; Cette initiative développée auprès des jeunes filles en milieu scolaire par le Ministère chargé de l' entreprenariat féminin mérite d' être étendue

### **1.2.4. Création d'une Structure d' appui et de promotion des Investissements des émigrés**

La question de l' émigration au Sénégal n'a pendant longtemps été analysée que sous sa dimension politique et sociale . Les actions des pouvoirs publics se limitant à gérer des aspects consulaires , d' état civil , de rapatriement, d' évacuations sanitaires , etc d'une population qui bien que hors du territoire national participait à l' équilibre social du pays et gardait une grande influence sur la famille restée au pays.

La dimension économique de l' émigration est apparue ces dernières années à travers l'impact des transferts des émigrés et la réalisation de l'essentiel des investissements sociaux ( écoles, mosquées, centres de santé, ) au niveau des zones de départ de l' émigration .

Cependant , il serait utopique de vouloir faire de chaque émigré un entrepreneur . Le pourcentage d'entrepreneurs potentiels dans cette catégorie sera sensiblement le même que celui des populations locales ; d'ou la nécessité de mise en place d'une bonne intermédiation financière qui aura à mobiliser les ressources des émigrés et à les transformer en crédits pour ceux parmi les émigrés et les résidents locaux qui ont vocation à être des entrepreneurs.

Les flux financiers provenant des transferts des émigrés qui atteignent ou dépassent le niveau de l' aide publique au développement méritent un traitement plus « économique» avec la mise en place d'une structure d'appui à l'investissement .

Devant les multiples missions de l' Apix dont la coordination des Grands Travaux du Chef de l' Etat , l' élaboration de textes relatifs aux investissements, la coordination et le suivi des travaux du Conseil Présidentiel de l' Investissement, etc , cette structure ne nous semble pas la mieux indiquée pour assurer la promotion des investissements des émigrés d'autant plus que le profil , la taille et les motivations de l'investisseur étranger sont différents de ceux de l'émigré qui prépare son retour ou décide d'investir dans une activité économique pour subvenir à des dépenses locales .

Le type de structure préconisé n'aura pas une approche par l' offre en tentant de proposer aux émigrés des projets ou des opportunités d'investissements .Elle s' attachera à informer , orienter et accompagner les investisseurs potentiels vers les structures de financement et d' appui dédiées aux investisseurs potentiels .

Cette structure qui aura pour mission , entre autres de :

- Informer les émigrés sur les opportunités d'investissements
- Informer sur les mécanismes et procédures d' investissement
- Assurer l'interface administratif et diminuer les tracasseries
- Créer un interface entre entrepreneurs de projets dans le pays d'origine et émigrés
- Accompagner les porteurs de projets
- Orienter les émigrés investisseurs vers les structures compétentes.

## **II. Diversification des instruments financiers**

### **2.1 Mobilisation des ressources**

#### **➤ Le regroupement des lignes de crédit**

Notre étude nous a permis de dénombrer une vingtaine de lignes de crédit qui chacune en ce qui la concerne obéit à des conditions spécifiques , est géré par des structures différentes ( Banques, Etat, Mutuelles , Projets, etc ) et est destiné à des secteurs ( agriculture , élevage, artisanat, etc. ) ou à des cibles (jeunes, femmes ) jugées prioritaires.

La dispersion des lignes est un facteur limitant de leur efficacité du fait du faible montant de certaines d'entre elles . De plus certaines gestions par des non-professionnels pose des problèmes d' efficacité dans leur utilisation d' autant que l'évaluation de l' impact de ces lignes de crédit est rarement faite.

Sur un autre plan, la gestion des lignes de crédit par certains intermédiaires financiers pose des difficultés d'accès pour les bénéficiaires potentiels . A titre illustratif, nous évoquerons le cas de la ligne de crédit Boad /Artisanat qui pendant près de trois années n' a pu fonctionner du fait que seules les Banques commerciales y étaient agréées au moment ou, les artisans bénéficiaires n' étaient même pas en mesure de réunir le minimum requis pour l'ouverture d'un compte en Banque avant de prétendre y accéder.

Le mixage des fonds négociés auprès des bailleurs et la mobilisation de ressources budgétaires pourra doter la nouvelle entité d'un puissant levier financier destiné au financement des PME .

En conséquence, nous suggérons le regroupement des lignes de crédit destinées aux PME au sein d'une institution unique qui pourrait épouser les contours de :

- Fonds de crédit
  - Fonds de garantie
  - Fonds de participation
- Fonds d' appui conseil , de formation, de suivi et d' encadrement .

Ces fonds regroupés pourraient être gérés avec des compartiments par thèmes jugés prioritaires par l' Etat , par zone géographique ou par cibles visées par les politiques économiques ( jeunes, diplômés ou non, femmes, etc ).

Ils pourraient surtout permettre de mettre à la disposition des PME , des ressources longues .

## **2.2 Développement des instruments de distribution du crédit**

### **2.2.1. Développement de l' assurance crédit**

Afin de minimiser les risques et pallier l'insuffisance des garanties au niveau des PME , le développement de l' assurance crédit peut être envisagé dans un cadre de diversification des instruments de financement.

L' assurance crédit est une des branches de l' industrie des assurances qui est quasiment tombée en désuétude du fait de la faible intégration entre les secteurs bancaires et des assurances. Ce type d' assurance est aujourd'hui mis en marché par la Société Nationale d' assurance crédit – Sonac – qui garantit des risques de non paiement de factures à l' export et délivre des cautions marchés.

Ce double aspect de sécurisation des transactions et de couverture de risque au niveau des cautions des marchés participe de l' élargissement de l' offre de financement des PME et mérite un développement plus soutenu des initiatives de rapprochement entre les secteurs des Banques et des Assurances .

### **2.2.2. Développement de l' affacturage**

Il ressort de l'enquête menée, auprès du Conseil National du Patronat (CNP) que le problème de la mobilisation de leurs créances demeure récurrent pour les PME en général avec des conséquences négatives sur leur trésorerie. Il est apparu aux yeux de nos interlocuteurs qu'une société d'affacturage dont d'ailleurs la PME est la cible privilégiée, a désormais sa place dans le paysage financier du Sénégal.

Les caractéristiques principales des PME sénégalaises étant la sous capitalisation et des besoins importants en fonds de roulement, l'allégement du bas du bilan sans appel de capital additionnel, par le mécanisme de l'affacturage serait une innovation importante dans leur financement.

L' affacturage avait connu un démarrage timide au Sénégal avec la Société Financière d' affacturage – Sofia -dans les années 1980 . Sa réintroduction a été recommandée dans un cadre de dispositions législatives, réglementaires et fiscales favorables à son développement .

Au cours de notre mission, nous avons reçu une information concernant la délivrance par la Bceao d'un agrément pour l'exercice d'activités d' affacturage .

### **III Les Instruments non financiers**

#### **3.1. Développement du crédit fournisseur**

La sécurisation des moyens de paiement , en facilitant le règlement des créances et en ouvrant des voies de recours rapides à l'encontre des débiteurs défaillants facilite indirectement le développement du crédit fournisseur qui est en principe , le mode de financement le plus sain économiquement .

Dans une démarche de recherche de financement, Le crédit fournisseur de biens d' exploitation ou de bien d' équipements sera en principe toujours recherché avant de recourir au financement bancaire .

Son avantage est souvent qu' il se dénoue dans le cadre de relations d' affaires et est moins onéreux que le crédit bancaire. D'ou l'intérêt de son développement comme instrument de financement des PME .

#### **3.2 Développement de grappes d' activités**

Le développement de la sous traitance entre les entreprises et l'organisation des activités économiques en grappes d' activités favorisent le potentiel des entreprises membres de ces relations en termes de ressources, de savoir faire et de signature auprès des Institutions de financement et facilitent d' autant l' accès à leurs concours.

Ces relations qui peuvent se développer au plan local, national ou à l'international sont autant de cadres de collaboration qui renforcent la position des demandeurs de crédit.

#### **3.3 Appui à la création d' entreprises**

L' appui à la création d'entreprises sous forme d'hébergement d'entreprises et d' accompagnement au plan organisationnel logistique et de la formation , au delà la minimisation des coûts d'investissements rapproche les entreprises naissantes des normes généralement admises de gestion et d' organisation et peut faciliter leur entrée en relation avec des structures de financement ou d' appui.

Il est généralement admis qu'en matière de gestion d' entreprise , la phase de mise en place du système d'organisation est cruciale pour la pérennisation des activités.

Aussi, les prestations offertes dans le cadre de ces centres d' incubations d' entreprises permettent aux entreprises naissantes , notamment de jeunes d'acquérir et de consolider les bonnes pratiques de gestion qui seront le gage de leur pérennité et faciliteront leurs relations d' affaires .

#### **3.4 L'Organisation de rencontres Banques / PME**

Les relations entre les PME et les Banques sont régies par de grandes incompréhensions liées au fait que si la Banque connaît l' entreprise , l'entreprise ignore quasiment tout du fonctionnement de la Banque , et leur relation s'en ressent quotidiennement.

L' organisation de fora périodiques permettra de rapprocher les positions des deux parties qui en réalité sont condamnées à s'entendre du fait :

- d'une part qu' à un certain stade de son évolution, l' entreprise qui se développe aura nécessairement recours au crédit bancaire
- d'autre part, la vocation de la banque est de satisfaire dans les meilleures conditions les besoins de ses clients.

Ces rencontres permettront de dissiper certains préjugés et constituent des cadres opérationnels pour la promotion des produits et services financiers.

Les initiatives du Ministère en charge des PME avec l' organisation du « Bivouac de l' Entreprise » et de la « caravane des PME » ainsi que le « Business Forum » de l' Adepme méritent d'être encouragées et poursuivies.

### **Chapitre 3 : Amélioration du système d'information sur le financement des PME**

Le Sénégal a vu au cours des ans, l' édition de plusieurs publications d'informations sur les sources de financement des PME parmi lesquelles nous citerons :

- Le Répertoire des Structures Financières Décentralisées – Edition Cellule AT/Cpec – Ministère de l' Economie et des Finances du Sénégal – 1995 –
- Les Sources de Financement des PME – Edition de la Chambre de commerce et d' industrie et d' agriculture – 1996 –
- Le Guide sur les Sources de Financement des PME –Direction de la Coopération Economique et Financière du Ministère de l' Economie et des Finances – 1 ère et 2 ème édition.
- Les Sources Financement des Petites Entreprises – Edition Chemonics –Usaid-1999-

Ces publications, à l'initiative des pouvoirs publics, de projets d' appui ou de chambres consulaires partagent toutes , les difficultés de leur accessibilité pour le plus grand nombre du fait de leur édition en français uniquement et de leur stricte diffusion au niveau des professionnels de la Finance d' Entreprise .

De plus, leur promotion à l'intérieur et à l'extérieur du Sénégal n' a été que très faiblement assurée ;

Aussi , nous aborderons la question du système d'information à travers les éléments fondamentaux d'un système efficace d'information que sont :

#### **I. Les sources et les supports de l' information**

L'information à véhiculer devant atteindre des destinataires aussi dispersés, il y aura lieu d'utiliser tous les canaux officiels ainsi que tous les supports et événements médiatiques

##### **1.1 Les sources**

- L' Etat central à travers ses ministères à vocation économique et en relation avec les sénégalais de l' extérieur : Affaires étrangères , Sénégalais de l' extérieur
- Les missions diplomatiques :ambassades ,consulats généraux et honoraires
- Les collectivités locales : Conseils régionaux, Communes , Conseils ruraux

- Les structures de financement
- Les associations d'émigrés
- Les chambres consulaires
- Les structures d' appui

## **1.2 Les supports**

Pour atteindre le plus grand nombre, il s' agira de mettre en place un système intégré combinant :

- Le support papier qui est le plus accessible
- L' électronique par la constitution d'une base de données des différents instruments de financement des PME au Sénégal
- L' Internet avec la création d'un site
- L' animation d' émissions radiophoniques et télévisuelles sur le financement des PME
- L' animation d' émissions radiophoniques sur worldspace pour la cible des émigrés
- Les discussions thématiques

## **II La nature des informations à fournir**

Il s'agira de faire comprendre à la population cible , les mécanismes , procédures et opportunités d' épargne et d'investissements offerts par le système sénégalais .

Ces informations se voudront pratiques et accessibles au plus grand nombre et devront ainsi être disponibles tant au niveau des zones d' émigration que des zones de départ des émigrés .

## **III L'Identification des destinataires**

La population destinataire des informations concernant le financement des PME est assez dispersée dans la mesure où elle comprend :

- les entrepreneurs actuels et potentiels
- les jeunes
- les femmes
- les personnes de niveau d'instruction différents
- les personnes d' age différents
- les populations en milieu urbain, semi urbain , rural
- les résidents et les non résidents au Sénégal , etc

Les destinataires feront l' objet d'un ciblage.

## ANNEXES

### ANNEXES 1 : BIBLIOGRAPHIE

#### ➤ RAPPORTS ET OUVRAGES

- 1- **Etude sur les entraves au développement du crédit au Sénégal**, Sall Consulting & The Latimer Group ; GRCC Août 1996
- 2- **Etude sur le financement des PME industrielles : La demande de crédit des PME industrielles**, Sall Consulting & The Latimer Group – Avril 1998
- 3- **Etude sur la bancarisation de l'économie Sénégalaise**, Galaye Seck- Serigne Mbacké Fall ; Janvier 2003
- 4- **La promotion et le financement des PME dans l'UEMOA** , BOAD- Performances Management Consulting/ Tomes 1 & 2 ; Mars 2003
- 5- **Document de stratégie de développement du secteur privé**, Ministère de l'Economie et des Finances
- 6- **Etude sur le financement des PME/PMI et des micro entreprises au Sénégal : Mesures stratégiques alternatives**, Partenaires- Elimane Fall
- 7- **Introduction à la problématique du financement de l'entreprise privée au Sénégal**, CNP-USAID ; 9-10 Février 2000
- 8- **Le financement bancaire du développement : Réalités, limites et perspectives**
- 9- **La source de financement des investissements des PME : Une étude empirique sur les données sénégalaises**, Mahmoudou Bocar Sall- CODESRIA ; 2002
- 10- **Le crédit-bail : Etude pratique**, Sé mou Fall- Mémoire DESS Juriste Conseil d'Entreprise ; 2001
- 11- **Document de préparation du projet d'appui au financement de l'investissement industriel (APEX II)**, GRCC- M.R Beal & Compagnie Internationale ; Octobre 1998
- 12- **Rapport de synthèse des travaux des commissions sur le financement de l'économie au Sénégal**, GRCC- M.R Beal & Compagnie Internationale ; Janvier 1999
- 13- **Etude pour la création de la Banque des Emigrés du Sénégal : Etude de marché**, Amadou Baba SY- Cheikh SEYDI ; Juillet 2003

- 14- **Diaspora et ressources de développement en Afrique de l'Ouest : Stratégie de mobilisation de l'épargne et sécurisation des investissements**, Chimère DIOP- Réunion du Groupe d'Orientation des Politiques (GOP) ; Octobre 2003
- 15- **Etude sur le transfert d'argent des émigrés au Sénégal et les services de transfert en micro finance**, Cerstin Sander & Issa Barro- Employment Sector International Labour Office, Genève
- 16- **Les émigrés sénégalais et les NTIC**, Serigne Mansour TALL
- 17- **Financement du secteur de la pêche : Etude de la demande**, Papa Daouda THIAM- Mamadou DIALLO ; Août 1997
- 18- **Etude sur le financement de l'économie au Sénégal- Demande de crédit : Financement du secteur primaire Agriculture, Elevage, Horticulture**, Azur Conseils Etudes & Réalisations ; Octobre 1997
- 19- **Pratiques et logiques de l'épargne collective chez les migrants maliens et sénégalais en France**, Seydi Ababacar DIENG- CODESRIA ; 2002
- 20- **Migrations et phénomènes migratoires : Flux financiers, mobilisation de l'épargne et investissement local**, Agence Française de développement- CFSI ; Avril 2004
- 21- **Le financement des PME en Afrique**, Céline KAUFFMANN- Centre de développement de l'OCDE ; 2004
- 22- **L'accès au financement des entreprises**, Commission des Communautés Européennes ; Bruxelles le 19.10.2001
- 23- **Titrification et accès au financement des PME**, UE-GRBW ; Novembre 2004
- 24- **Financement du développement des entreprises privées en Afrique**, ONUDI- Jacob Levitsky & Lony Van Oyen
- 25- **Intermédiation financière et pauvreté en Afrique : Aspects institutionnels**, Programme EAGER(USAID)- Cabinet REMIX
- 26- **Stratégies financières dans les zones d'implantation du PELCP**, Cabinet REMIX ; Octobre 2001
- 27- **L'accès des PME au financement**, Commission des Communautés Européennes ; Bruxelles le 1.12.2003
- 28- **Fonds pour les PME**, Cahier Industries n° 54 ; Février 2000
- 29- **Dispositif institutionnel d'appui et d'encadrement pour l'accès au financement des PME : Cas de l'ADEPME**, Mémoire Papa Amadou KONATE & Papa Assane SOW- ENEA ; Décembre 2004
- 30- **Contribution de l'APBEF à la concertation sur le crédit** ; 2004

➤ **SITES INTERNET**

1. [www.ocde.org](http://www.ocde.org)
2. [www.sme-basel2.com](http://www.sme-basel2.com)
3. [www.industrie.gouv.fr](http://www.industrie.gouv.fr)
4. [www.europa.eu.int](http://www.europa.eu.int)
5. [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)
6. [www.bceao.org](http://www.bceao.org)
7. [www.banquemondiale-senegal.org](http://www.banquemondiale-senegal.org)
8. [www.apce.org](http://www.apce.org)
9. [www.afd.org](http://www.afd.org)
10. [www.codesria.org](http://www.codesria.org)
11. [www.gouv.sn](http://www.gouv.sn)

## **Annexe 2 : Questionnaire sur la demande de financement**

### **A- DONNEES SUR L'ENTREPRISE**

- A1. Statut juridique
  - Forme juridique
  - Quand l'entreprise a-t-elle obtenu sa raison sociale actuelle ?
  - L'entreprise a-t-elle eu à changer de forme juridique ?
- A2. Date de création de l'entreprise
- A3. Nombre de travailleurs au 31/12/04
- A5. Quel pourcentage du capital est détenu par des femmes ?
- A6. L'entreprise était elle localisée au domicile de l'un des propriétaires ?
- A7. Niveau d'études ou de scolarité du propriétaire majoritaire
- A8. Depuis combien d'années le dirigeant actuel est-il à la tête de l'entreprise ?
- A9. Pourcentage du capital de l'entreprise détenu par des sénégalais, au 31/12/04 ?
- A10. Opérations à l'exportation
  - 1. L'entreprise a t-elle exporté des produits ou services à l'étranger ?
  - 2. Si oui, pour quel pourcentage du CA ?
  - 3. Conditions de paiements des acheteurs étrangers
  - 4. Financement pour des opérations d'import ou d'export
- A11. Accroissement des ventes en 2004
- A12. CA des 3 dernières années
- A13. Investissements réalisés les 3 dernières années
- A14. Stade d'évolution de l'entreprise

### **B- FINANCEMENTS DEMANDES**

- B1. L'entreprise a-t-elle demandé un financement durant les 5 dernières années
- B2. Si oui, quel type ?
- B3. Objet de la dernière demande de financement
- B4. Institution financière avec laquelle l'entreprise est entrée en relation pour la dernière fois
- B5. L'entreprise a-t-elle demandé un appui..., ces 5 dernières années ?
- B6. Quel est le nom du dernier programme gouvernemental..., ces 5 dernières années
- B7. L'entreprise a-t-elle obtenu satisfaction ? Si oui, montant de financement obtenu
- B8. Si non, pourquoi l'entreprise n'a-t-elle pas tenté d'obtenir un nouveau financement ?

### **C- RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS DE CREDIT**

- C1. Détenez vous des comptes dans des Banques/MEC ?
- C2. Appréciation des taux d'intérêt
  - Comment appréciez- vous les taux d'intérêt pratiqués par les banques ?
  - Comment appréciez- vous les taux d'intérêt pratiqués par les MEC ?
- C3. Avez-vous eu à refuser un prêt à cause d'un taux jugé trop élevé ?
- C4. Financement des besoins de l'entreprise
  - 1. Besoins d'investissements
  - 2. Besoins d'exploitation
- C5. Pourquoi l'entreprise a-t-elle choisi... comme fournisseur de crédit ?
- C6. Conditions appliquées par les différents fournisseurs de crédit
- C7. Formulation et présentation de la demande de financement

Qui participe à la demande de crédit

Appel à des compétences extérieures pour le montage du dossier de crédit

C8. négociation de financement

C9. Traitement de la demande

1. Délai entre dépôt de la demande et réponse de la Banque
2. Nombre de demande formulée ces 3 dernières années
3. nombre de demandes satisfaites
4. Motifs de rejets des demandes

C10. Pourquoi l'entreprise n'a-t-elle pas décidé de poursuivre la demande ?

#### **D- INSTRUMENTS DE FINANCEMENT USITES**

D1. Nature des crédits obtenus

Crédits d'exploitation

Crédits d'investissements

D2. Montant des financements obtenus

D3. Utilisation du montant obtenu

D4. Raisons invoquées pour refuser l'octroi du montant sollicité

D5. Avez- vous été satisfait de l'explication donnée

D6. Des biens personnels ont-ils été demandés en garantie ?

D7. Etes vous en rapport avec d'autres fournisseurs de crédit pour obtenir le crédit demandé

D8. Quels sont les noms de ces autres fournisseurs de crédit ?

### **Annexe 3 : Questionnaire sur l' offre de financement**

#### **A. DONNEES SUR L'INSTITUTION**

- A1. Statut juridique
- A2. Date de création de l'institution
- A3. Part du capital social National
- A4. Avez- vous un guichet PME/ PMI ?
- A5. Volume de crédit distribué aux entreprises
  - Volume et distribution de crédits aux entreprises
  - Secteurs d'activités financés
  - Niveau d'intervention
  - Gestion de ligne de crédit
  - Gestion de fonds de garantie
  - Gestion de fonds participatifs
  - Niveau de respect de l'objet du crédit par les demandeurs
- A6. Opérations avec l'étranger
  - L'institution est-elle en relation avec les sénégalais de l'extérieur ?
  - Si oui, pour quel pourcentage du volume des opérations
  - Avez- vous un guichet spécial pour les opérations avec les émigrés ?
  - Services offerts aux émigrés
  - Montant des transferts reçus des émigrés
  - Coûts des transferts de fonds
- A7. L'institution a-t-elle une approche particulière vis à vis des femmes ?
- A8. Niveau de remboursement des crédits à court terme
- A9. Niveau de remboursement des crédits à moyen terme

#### **B. INTERVENTIONS DE L'INSTITUTIONS**

- B1. Avez-vous une cible privilégiée ?
- B2. Demandes de financement
  - Objet du financement
  - Nature des crédits offerts aux entreprises
  - Conditions du financement
  - Documents constitutifs de la demande de financement
  - Principaux critères d'évaluation de la demande

#### **C. RELATIONS AVEC LES DEMANDEURS DE CREDITS**

- C1. Organe de prise de décision
- C2. Statistiques de crédits
- C3. Principales causes de rejets des demandes de crédits
- C4. Principales contraintes dans la distribution des crédits
- C5. Délai de traitement de la demande de crédit
- C6. Offre d'appui existants
- C7. Interrelations entre institutions
- C8. Perspectives de l'institution
- C9. Suggestions pour la diversification des instruments de financement des PME

**Annexe 4 : Guide d'entretien à l'attention des Autorités et Structures d'encadrement, d'appui, d'assistance et de refinancement**

I- Identification

- 1.1 Identification de la structure
- 1.2 Identification du répondant

II- Présentation de la structure

III- Rôle de la structure

- 3.1 Dans la promotion des PME
- 3.2 Dans le financement des PME

IV- Actions entreprises par la structure

V- Niveau d'intervention de la structure

VI- Lignes de crédits disponibles au sein de la structure

VII- La structure gère t-elle des fonds de garantie ?

VIII- La structure gère t-elle des fonds participatifs

IX- Quels sont les principaux obstacles au développement des instruments financiers au Sénégal ?

X- Relations avec les autres structures en charge de l'appui, de l'assistance et /ou du financement des PME.

XI- Perspectives et Plans d'action de la structure concernant la facilitation de l'appui, l'assistance et du financement des PME.

**Annexe 5 : STRUCTURES INTERVIEWEES**

<b>Structure</b>	<b>Prénom/ Nom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Contacts</b>
<b>BANQUES</b>			
SGBS	Albert Catalano	DCE	839 55 00
CBAO	Anta Dioum	DGA	839 96 96
CNCAS	Magatte Thiam	APD	839 36 36
B.I.S	Mapaté Ndiaye	Marketing	849 62 92
BSSIC	Aboubacrine Dat	Chef service crédit	889 58 58
ECOBANK	Alassane Gueye	-	849 20 00
<b>INSTITUTIONS FINANCIERES</b>			
LOCAFRIQUE	Mme Wane	-	821 06 01
LA POSTE		-	
<b>Mutuelles Epargne Crédit</b>			
CMS	Thierno Diongue	Dir. Développement	889 09 09
ACEP	Massina Seye		825 29 32
<b>Structures Etatiques</b>			
Direction entreprenariat fém.	Marème C. Thiam	Directrice	842 57 14
Direction des PME	Mame Sassy Cisse	-	822 92 88
Direction de l'emploi	Cheikh Sy	-	864 05 98
Cellule AT/CPEC (MEF)	Moussa Dieng	-	821 26 27
Ministère des PME	J.P. Mendy	-	849 70 00
FNPEF	Abdoulaye Seck	-	860 29 03
FNPJ	Cheikh Ndiaye	-	865 21 22
Min. sénégalais extérieur	Babacar Thiam	-	867 01 71
ADEPME	Mamadou Diarra	-	869 70 70
PNIR	Mor Badiane	Coordonnateur	842 06 65
<b>Structures Consulaires</b>			
Chambre de Commerce	Serigne Momar Seck	-	823 9850
Chambre des Métiers	Mouhamadou L. Gueye	-	842 3538
<b>Coopération</b>			
F.C.B.S	Mohamed Ndiaye	-	842 82 80
F.C.S.S	Denise Ndour	-	823 26 51
FPE	Mame Demba Diop	-	849 64 64
<b>Structures privées</b>			
CNP	Pape Nalla Fall	-	821 14 88
CNES	Youssouf Diop	-	
BRVM	Khady Sy	-	821 15 18
CDE	Awa Ndiaye	-	

**Annexe 6 : Typologie des PME visitées par secteur d'activité**

<b>Secteurs d'activités</b>	<b>Nombre</b>	<b>Pourcentage %</b>
Agriculture	5	1,4
Agroalimentaire	5	1,4
Textile et confection	7	1,9
NTIC & Communication	5	1,4
Autres industries	7	1,9
Commerce	205	56,5
BTP	20	5,5
Transport	6	1,6
Services	52	14,3
Tourisme & artisanat	21	5,8
Invalide	30	8,3
<b>Total</b>	<b>363</b>	<b>100 %</b>